



الضمان الإجتماعي

الضمان الإجتماعي

CNSS

Le devoir de vous protéger

RAPPORT ANNUEL



2017

RAPPORT ANNUEL 2017



الضمان الإجتماعي
ⵜⴰⵎⴰⵔⵜ ⵜⴰⵎⴰⵏⵏⴰⵢⵜ
C N S S

Le devoir de vous protéger

SOMMAIRE



1	PRÉAMBULE	3
2	INSTANCES DE GOUVERNANCE	4
3	MISSION ET VALEURS	6
4	PRINCIPALES DECISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	7
5	CONJONCTURE ECONOMIQUE ET SOCIALE	8
6	PREMIERE PARTIE : REGIME GENERAL	9
	CHIFFRES CLES	10
	FAITS MARQUANTS	11
	BILAN DES ACTIVITES	13
	BILAN DES ACTIVITES DES UNITES MEDICALES	30
	BILAN FINANCIER	33
	COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES	35
7	DEUXIEME PARTIE : REGIME D'ASSURANCE MALADIE OBLIGATOIRE ...	39
	CHIFFRES CLES	40
	FAITS MARQUANTS	41
	BILAN DES ACTIVITES	43
	BILAN FINANCIER	48
	COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES	49

PRÉ AM BULE

Arrivé à terme en cette année, le plan triennal 2015 - 2017 se termine sur des trends positifs et des avancées significatives réalisés par la CNSS, notamment en termes de développement de la couverture sociale. Ce triennat a constitué une véritable phase transitoire dans la vie de la CNSS, durant laquelle nous avons pu avancer sur notre transformation digitale, compléter le panier de soins AMO par les soins bucco-dentaires et préparer les soubassements de l'extension de la couverture sociale et médicale à de nouvelles populations.

En effet, et dans le cadre de l'extension de la couverture sociale, le nombre de salariés déclarés a atteint 3,38 Millions en 2017 en croissance de 3,05%, générant ainsi une masse salariale de 137,54 milliards de Dirhams en progression de 4,64%.

Les prestations servies dans le cadre du régime général, ont enregistré une augmentation de 6%, pour atteindre 16,52 Milliards de dirhams 2017. Tandis que les dépenses relatives à l'Assurance Maladie Obligatoire, se sont établies à 3,54 Milliards de dirhams en 2017, en augmentation de 17% par rapport à 2016.

Parallèlement à l'augmentation des prestations et de la population servie, la CNSS s'est investie en amélioration des délais de service des prestations et a entrepris plusieurs actions, notamment la dématérialisation d'une partie du processus de traitement des dossiers et la décentralisation de ce dernier.

Par conséquent et malgré l'augmentation importante du nombre de dossiers AMO déposés à la CNSS de plus de 12%, portant le nombre moyen de dossiers déposés par jour à 17 222, le délai moyen de leur traitement est passé de 22 jours en 2016 à 5 jours en 2017.

En effet, l'amélioration de la qualité de service et la proximité demeurent nos préoccupations majeures, c'est dans ce sens que l'application mobile, le serveur vocal interactif et le portail DAMANCOM ont fait peau neuve, avec plusieurs nouvelles fonctionnalités et plus d'ergonomie.

Somme toutes, notre engagement sur la voie du développement permanent de la couverture sociale au Maroc, ne cesse de se proclamer tant sur le plan quantitatif que sur le plan qualitatif.



CONSEIL D'ADMINISTRATION

La Caisse Nationale de Sécurité Sociale est administrée par un conseil d'administration, composé de 24 membres titulaires, nommés par décret pour une période de 3 ans, dont :

8 représentants de l'Etat ;

8 représentants des employeurs ;

8 représentants des travailleurs.

Le conseil d'administration, ayant une composition tripartite, est présidé par le Chef du Gouvernement ou par l'autorité gouvernementale déléguée par lui à cet effet. Il se réunit aussi souvent que les besoins de la caisse l'exigent et au moins deux fois par an.

COMITE DE GESTION ET D'ETUDES

Ce comité est issu du Conseil d'Administration et présidé par le Président du Conseil d'Administration ou l'autorité gouvernementale déléguée par lui. Il est chargé, dans l'intervalle des réunions du conseil d'administration, de suivre la gestion de la Caisse et éventuellement de régler toutes les questions pour lesquelles il reçoit délégation du conseil.

Il comprend :

Un administrateur représentant le ministre chargé de l'emploi ;

Un administrateur représentant le ministre chargé des finances ;

3 administrateurs représentant les travailleurs ;

3 administrateurs représentant les employeurs.

Les membres de ce comité sont désignés par le Conseil d'Administration pour un mandat de 3 ans.

COMITES SPECIALISES

Comité « **Audit et Risques** » : ce comité a un rôle consultatif, notamment en ce qui concerne l'établissement des comptes, les missions des auditeurs et commissaires aux comptes, le dispositif de contrôle interne et les risques.

Comité « **Stratégie et Développement** » : ce comité a un rôle consultatif dans les domaines des orientations stratégiques de la CNSS, les accords d'alliance et les opérations stratégiques significatives.

Membres du conseil d'administration

Président :

M. Mohamed YATIM : Ministre du travail et de l'insertion professionnelle.

Vice-présidents :

M. Mustapha SAJID : Représentant des employeurs ;

M. Mohamed EL ALAOUI : Représentant des travailleurs.

Organisations professionnelles	Membre titulaire	Membre Suppléant
Représentants de l'Etat		
Primature	M. Abdelhak EL ARABI	M. KAMAL BENBRAHIM
Ministère du Travail et de l'Insertion Professionnelle	M. Mohamed BOUTATA	M. LAHCEN IFEZOUAN
	Madame Salima KHARBOUCH	M. ABDELALTIF SAIDI
Ministère de l'Economie et des Finance	M. ABDESSALAM EL JAZOULI EL FAR	M. HICHAM EL MDAGHRI
Ministère de la Santé	M. AHMED BOUDAK	M. MOULAY EL HACHIMI EL MIRI
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts	M. HAMID EL AMLIKI	M. HASSAN NAJI
Ministère de l'Industrie, de l'Investissement, du Commerce et de l'Economie Numérique	M. YOUSSEF ALBARIE	M. RACHID EL BOUZAOUJ
Ministère chargé de la réforme de l'Administration et de la Fonction publique	M. TAWFIK AZEROUAL	M. ANAS ABDELILAH CHAYEB
Représentants des employeurs		
Confédération Générale des Entreprises du Maroc	MME MIRIEM BENSALAH CHAQROUNE	M. El Mostapha SAJID
	M. FAÏÇAL MEKOUAR	M. Khalid CHEDDADI
	M. JAWAD CHEIKH LAHLOU	M. Hicham ZOUANAT
Fédération Des Chambres Marocaines De Commerce, D'Industrie et De Services	M. ABDELHAFID ELJAROUDY	M. MOHAMED EL BATTAH
	M. ALI ABROUN	M. KHALID EL MANSOURI
Fédération des chambres d'agriculture du Maroc	M. MOHAMED RIAD	M. MIMOUN AOUSSAR
Fédération des Chambres d'Artisanat	M. ABDELMALEK EL BOUTAINE	M. FAROUK EL MADANI
Ministère de l'Economie et des Finance	M. MOHAMED OUMILOUD	M. KAMAL SABRI
Représentants des travailleurs		
Union marocaine du travail	M. Mohamed ALAOUI	M. MUSTAPHA OURDANE
	M. Nouredine SOULAIK	M. MOHAMED YAJID
	M. ELMOSTAFA MOUMEN	M. SAÏD KHAÏR ALLAH
	M. Mohamed AMARI	M. BOUCHAÏB ALLOUCH
Confédération démocratique du travail	M. Abdelfattah BAGHDADI	MME SAÏDA BEN TAHER
	M. El Houssine EL YAMANI	MME KHADIJA LAACHIR
Union générale des travailleurs du Maroc	M. MOSTAFA KHLAFA	M. ABDERAHMANE KANDILA
Union National du Travail au Maroc	M. AZIZ HANNAOUI	M. ABDELAZIZ ETTACHI



Mission

Au-delà de sa mission d'établissement public gérant le régime obligatoire de la sécurité sociale pour l'ensemble des salariés du secteur privé, la CNSS se voit également investie d'une seconde mission, celle d'œuvrer durablement pour l'amélioration de ses prestations et d'assurer des services de protection sociale toujours plus efficaces. Une ambition citoyenne pour laquelle la CNSS mobilise toutes ses forces vives.

Notre slogan « **LE DEVOIR DE VOUS PROTÉGER** » illustre parfaitement cet état d'esprit et notre engagement à satisfaire au mieux les besoins de nos clients.

Valeurs

La responsabilité sociale, l'orientation client et la valorisation du capital humain sont les trois valeurs que la CNSS met au cœur de ses activités pour réussir sa mission.

Responsabilité Sociale : La CNSS œuvre pour garantir l'accès aux soins de santé et la sécurité du revenu pour ses assurés et à généraliser la couverture médicale et sociale pour l'ensemble de la population assujettie au régime ainsi que leurs ayants-droit.

Orientation client : La CNSS mobilise toutes ses ressources pour se concentrer sur l'écoute, le conseil, la satisfaction et l'anticipation des attentes de ses clients Assurés et Affiliés en mettant à leur disposition des services interactifs qui répondent à leurs besoins dans les meilleurs délais et ce, d'une manière professionnelle, innovatrice et fiable.

Valorisation du capital humain : La CNSS investit dans les ressources humaines en formant des collaborateurs motivés pour mettre leurs compétences au service de ses clients.





Le Conseil d'Administration a tenu 4 réunions en 2017, dont 2 pour le RG et 2 pour l'AMO et a pris 22 résolutions RG.

Les sujets débattus ont porté sur :

- Election des vice-président du CA et désignation des membres du Comité de gestion et d'études, du Comité audit et risques et du Comité stratégie et développement ;
- Modification des règlements intérieurs des comités spécialisés (prévoir des membres suppléants) ;
- Approbation du rapport du Directeur Général sur les activités de la CNSS au titre de l'exercice 2016 ;
- Approbation de l'arrêté provisoire des comptes au titre de 2016 ;
- Lecture des rapports des présidents du CGE et du CAR ;
- Lecture du rapport d'audit externe au titre de l'exercice de 2016 ;
- Prise de connaissance des rapports du contrôleur d'Etat au titre des exercices 2015 et 2016 ;
- Suivi des résolutions du CA au titre de l'année 2016 ;
- Modification de l'article 32 de la loi 1.72.184 ;
- Approbation du bilan du plan triennal 2015 - 2017 ;
- Approbation du plan triennal 2018 - 2020 ;
- Approbation du plan d'action de l'année 2018 ;
- Approbation du budget de l'année 2018.





Croissance de l'économie marocaine de 2,8 % en 2017

INDICATEURS	2016	2017
Croissance globale	1,2%	4,0%
Valeur ajoutée agricole	-11,3%	13,9%
Valeur ajoutée non agricole	2,2%	2,5%
Valeur ajoutée du secteur secondaire	1,2%	2,4%

Source : HCP

Le Maroc a connu une amélioration de la croissance globale nationale passant, de **1,2%** en **2016** à **4,0%** en **2017**. Les activités agricoles ont enregistré une forte progression sous l'effet d'une bonne récolte lors de la campagne agricole, passant d'une baisse de **11,3%** en **2016** à une hausse de **13,9%** en **2017**. Tandis que, les activités non agricoles ont marqué une légère reprise passant de **2,2%** en **2016** à **2,5%** en **2017**.

Evolution de la population active occupée

INDICATEURS	2016	2017	Variation
Population active occupée	10 613	10 699	0,8%
Taux de chômage total	9,9%	10,2%	0,3 pts
Taux de chômage Urbain	14,2%	14,7%	0,5 pts
Taux de chômage rural	4,0%	4,0%	0,0 pts

Source : HCP

Entre **2016** et **2017**, la population active occupée a connu une hausse de **0,8%**, de même que le taux de chômage national qui a augmenté de **0,3** points passant de **9,9%** en **2016** à **10,2%** en **2017**.

Le taux de chômage urbain reste important, et avoisine **15%**.

Par ailleurs, l'économie nationale a créé **86 000** postes nets d'emplois entre **2016** et **2017**, résultant de la création de **57 000** postes d'emplois rémunérés et **29 000** emplois non rémunérés.



RÉGIME GÉNÉRAL

Chiffres clés

Nombre d'entreprises affiliées déclarantes	221 271
Nombre de salariés déclarés	3,38 Millions
Masse salariale déclarée	137 Milliards Dhs
Nombre de pensionnés	544 000 (dont %69 sont des retraités)
Prestations servies	16,52 Milliards Dhs
Cotisations dues	21,16 Milliards Dhs
Fonds de réserve	50 Milliards Dhs



FAITS MARQUANTS

Développement de la couverture sociale

Le nombre de salariés déclarés est passé de 3,28 Millions en 2016 à 3,38 Millions en 2017, avec une concentration au niveau des secteurs des services, de la construction et de l'industrie manufacturière.

Evolution des Prestations servies

- En 2017, les prestations servies sont de 16,52 Milliards de dirhams contre 15,58 Milliards de dirhams en 2016 soit une évolution de 6%.

- Paiement de 10,4 milliards de dirhams au titre de la branche des pensions, ce qui représente 63% du total des prestations servies au titre de l'exercice 2017.

Développement des services en ligne

Toujours à l'écoute de ses clients, la CNSS ne ménage aucun effort pour améliorer la qualité de service rendue aux assurés et aux affiliés.

Afin de gagner en productivité, réduire les coûts de traitement et simplifier la relation, aussi bien avec les affiliés que les assurés, la CNSS s'est inscrite dans une stratégie de dématérialisation de sa relation avec sa clientèle.

Plusieurs E-services ont été créés au profit de ses clients, qu'ils soient affiliés (entreprises), assurés (salariés) ou autres partenaires (prestataires de soins), notamment:

- ✓ Le portail DAMANCOM dont le nombre d'entreprises adhérentes a augmenté de 21% par rapport à 2016, atteignant les 136 095 ;
- ✓ Le portail des assurés dont le nombre mensuel moyen d'utilisateurs du portail s'élève à 500 000;
- ✓ L'application Mobile Ma CNSS qui est classée parmi les premières applications professionnelles au Maroc avec plus de 4,4 Millions de téléchargements sur Smartphone ;
- ✓ Le serveur vocal (080 20 30 100) qui a enregistré plus de 25 000 appels téléphoniques en moyenne mensuelle sur l'année 2017 ;
- ✓ Le centre d'appel ALLODAMANE qui traite une moyenne mensuelle de 48 600 appels durant l'année 2017.

Développement de la proximité / Bureaux de liaison

Afin d'être plus proche de ses clients, la CNSS a développé un réseau important de directions régionales, agences et perceptions. Elle compte actuellement :

- ✓ 13 Directions Régionales ; ✓ 25 bureaux de liaisons ; ✓ Une flotte de 10 agences mobiles ; ✓ 90 agences ;
- ✓ 1 centre de contrôle médical ; ✓ 10 perceptions (03 en cours) ; ✓ 04 kiosques de proximité (Le 5ème en cours).

Pour servir les zones lointaines, la CNSS a noué des partenariats au niveau local en concertation avec les autorités locales :

- ✓ Toulata Sidi Yahia ; ✓ Layounne (Oriental) ; ✓ Sidi Ifni ; ✓ Immouzzar ; ✓ Sefrou ; ✓ Demnate ;
- ✓ Mechraa Bel Kssiri ; ✓ Missouri ; ✓ Boujdour ; ✓ Kalaat Megouna ; ✓ Agdez ; ✓ Tata.

La CNSS a procédé également à l'ouverture de deux kiosques de proximité sur la région du Grand Casablanca, il s'agit du Kiosque Hay Mohammadi et Aïn Sbaa.

Bancarisation

Le taux de bancarisation des assurés allocataires est de 98% et celui des assurés actifs non bénéficiaires de pension est passé de 57% en 2016 à 63% en 2017, la quasi-totalité des pensionnés est bancarisée 97%.

Bénéficiaires	Réalisé
Assurés allocataires	98%
Assurés actifs non bénéficiaires de pensions	63%
Pensionnés	97%

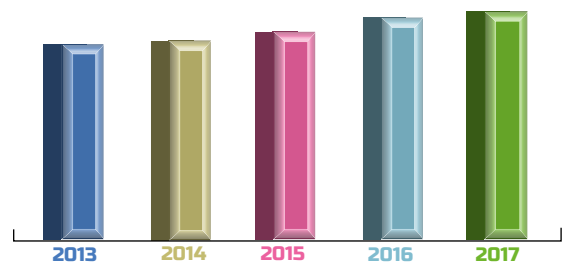
Délais de paiement des prestations

Les efforts déployés par la CNSS afin d'améliorer la qualité de service ont débouché sur une nette amélioration des délais de traitement des demandes des assurés :

Bénéficiaires	Délai de paiement
IJM	26J
Pensions	24J



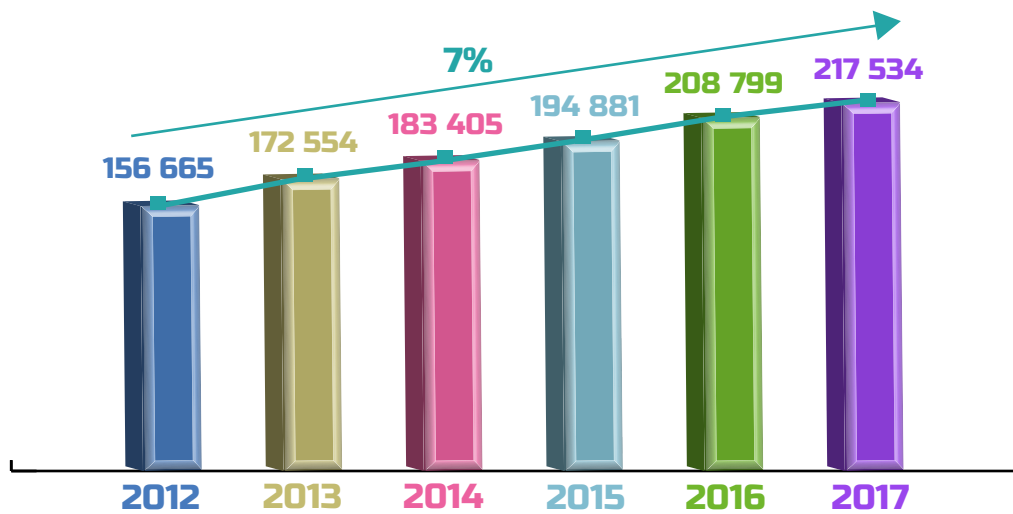
BILAN DES ACTIVITES



I - Cotisations dues

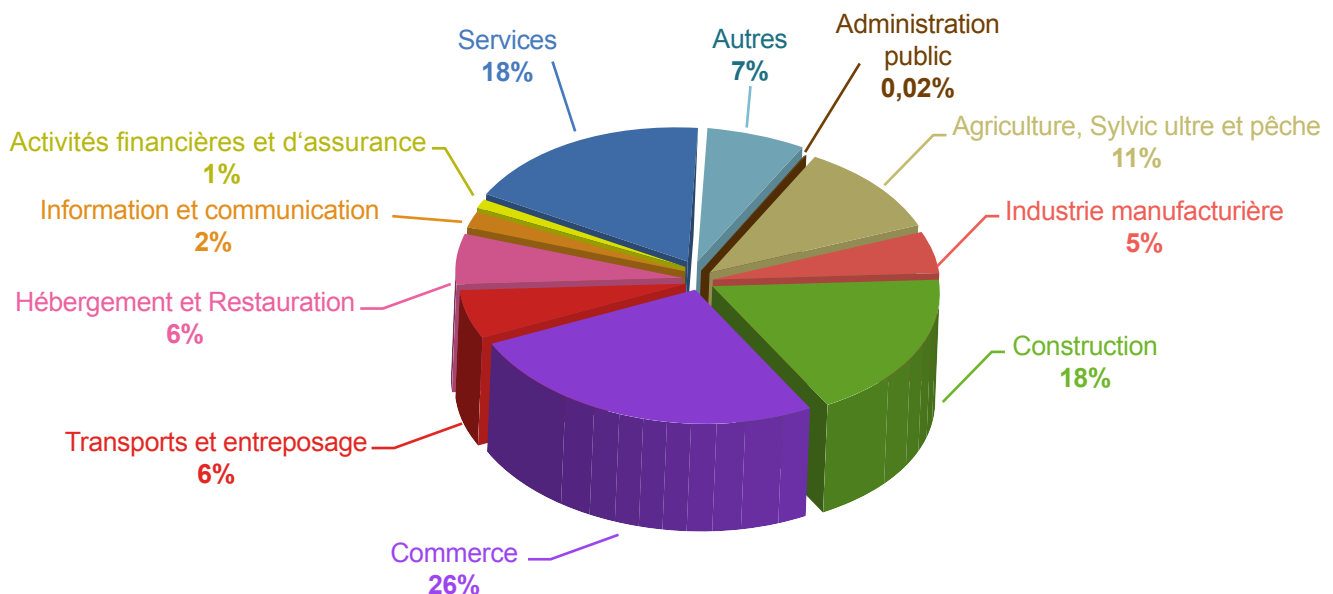
A - Entreprises affiliées

Nombre d'entreprises affiliées déclarantes: +7% entre 2016 et 2017:



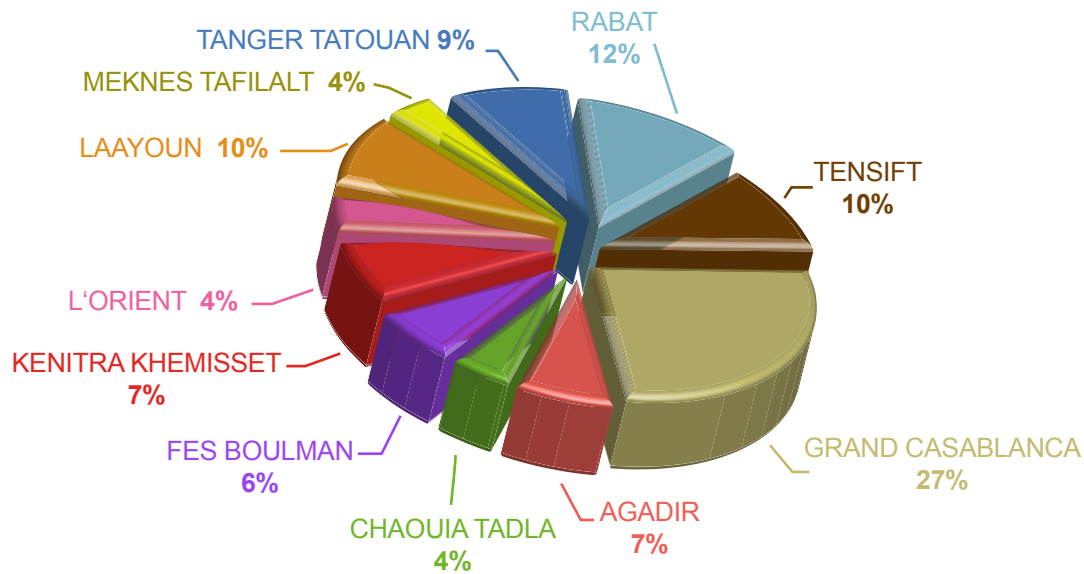
Le nombre d'entreprises affiliées déclarantes a affiché une croissance continue depuis **2012**, avec un taux de croissance annuelle moyen de **7%**, atteignant **217 534** affiliés déclarant en **2017**, soit **8 735** de plus qu'en **2016**.

Nombre d'entreprises déclarantes par secteur entre 2016 et 2017:



26% des nouveaux affiliés exercent dans le secteur du commerce. Les secteurs de construction et des services se placent en 2ème position avec **18%** chacun.

27% des entreprises déclarantes sont concentrées au niveau du Grand Casablanca

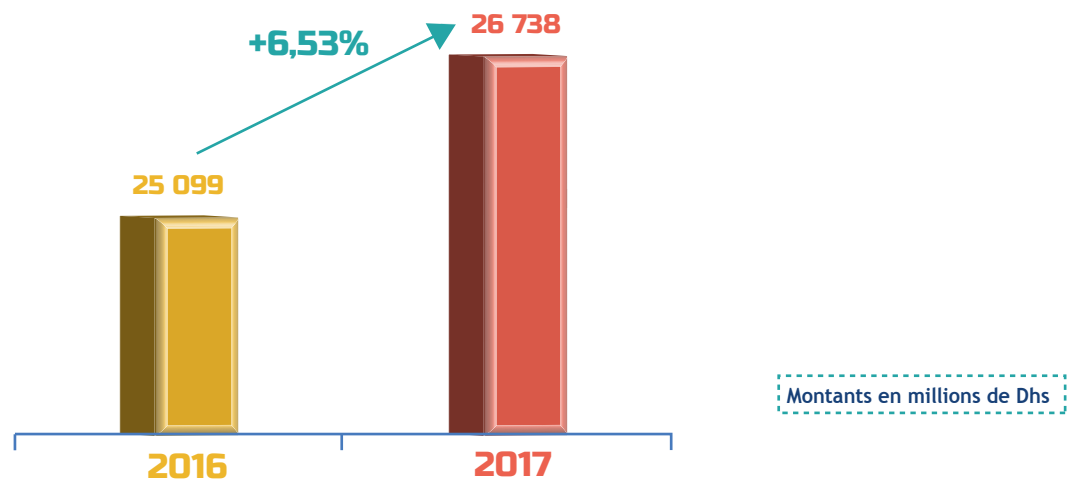


Presque le **tiers** des nouvelles affiliations sont issues de la région du Grand Casa (**27%**), suivie de la région de Rabat (**12%**) et de Tensift et de Laayoun (**10%** chacune).

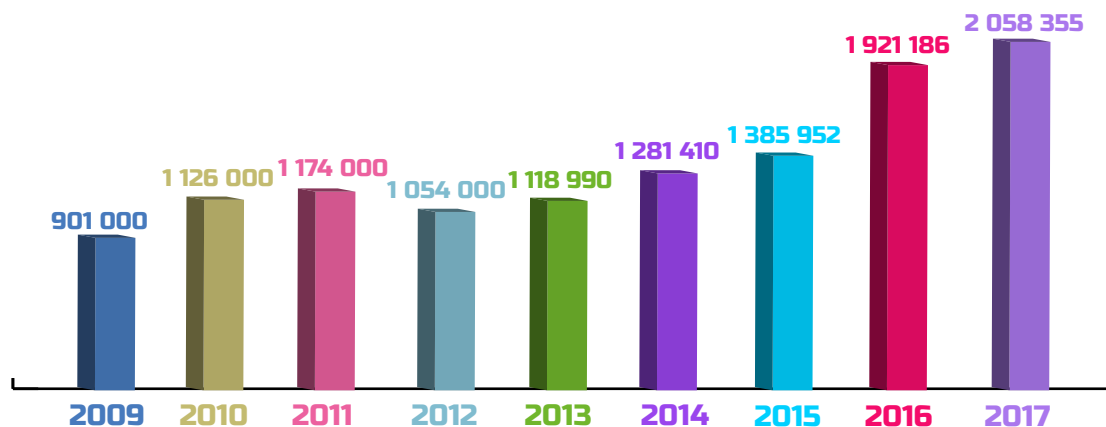
B - Encaissement et recouvrement

Les cotisations dues par les entreprises affiliées destinées pour le paiement des différentes prestations servies par la CNSS, sont encaissées soit de manière spontanée ou via des opérations de recouvrement par le réseau des perceptions.

+6,53% Encaissements spontanés



Les encaissements spontanés au titre de l'exercice ont atteint 26 738 millions de dirhams contre 25 099 millions de dirhams en 2016, soit un accroissement de 6,53 %.

+7,8%**Encaissements suite au recouvrement**

En 2017, les encaissements suite à recouvrement forcé ont atteint 2,058 MMDHS, ce qui représente une évolution de 7,8% par rapport à l'exercice 2016. Cette performance est le résultat de la synergie, d'un suivi plus rapproché et de la généralisation des meilleures pratiques à toutes les perceptions.

C - Inspection et contrôle

En **2017** la CNSS a réalisé **2 300** missions d'Inspection et de Contrôle de la non-déclaration, la sous-déclaration et la sur-déclaration, avec une baisse de **16%** en rapport à **2016**.

Ces missions ont permis de régulariser et redresser la situation de **42 752** assurés, ce qui est en baisse par rapport à **2016**. Cette baisse du nombre de salariés et de la masse salariale régularisés s'explique par la nature des missions, qui ont été déclenchées essentiellement suite à des réclamations individuelles des salariés, missions non porteuses de nombre important de régularisations.

Indicateurs	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Variation 2016 - 2017
Nombre total de missions validées pour le contrôle, dont:	2 733	2 300	-16%
Contrôle de la non et la sous déclaration	2 087	1 754	-16%
Contrôle de la Sur-Déclaration	369	253	-32%
Contrôle hors Sur-Déclaration	277	293	6%
Nombre Salariés régularisés et redressés	55 682	42 752	-23%
Masse salariale régularisée (Milliards de DHS)	1,5	1,06	-29%

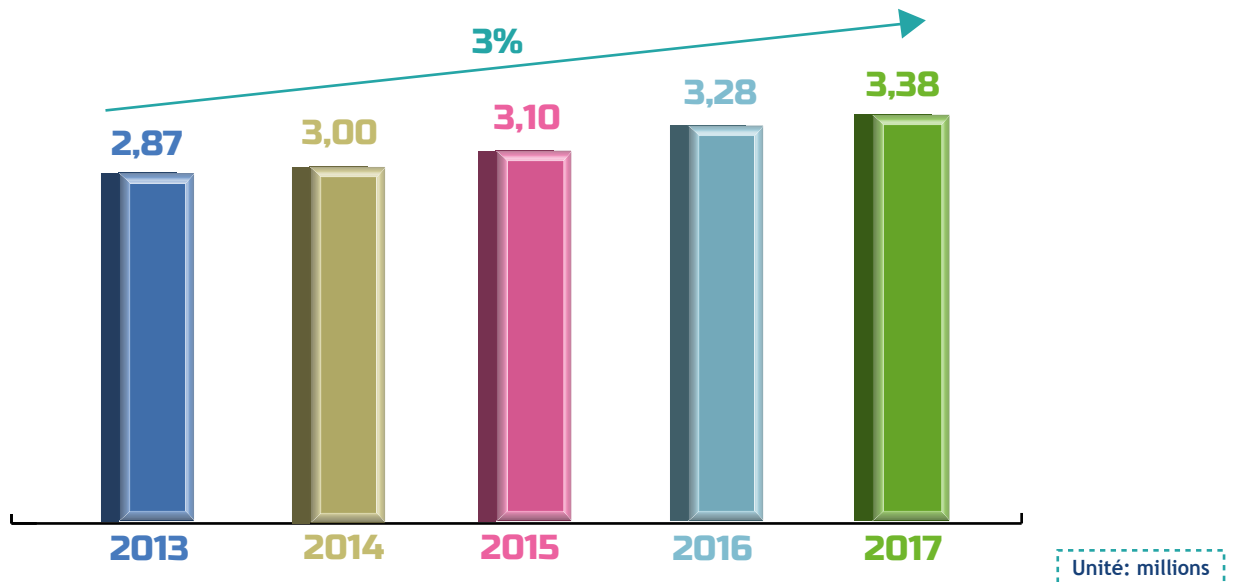
En **2017**, les **2 300** missions d'Inspection et Contrôle effectuées, ont permis de régulariser la situation de **42 752** salariés, pour une masse salariale de **1,06** Milliards de Dirhams.

253 missions spécifiques ont été réalisées pour le contrôle de la Sur-Déclaration.

II - Population assurée

+3% de salariés déclarés entre 2016 et 2017

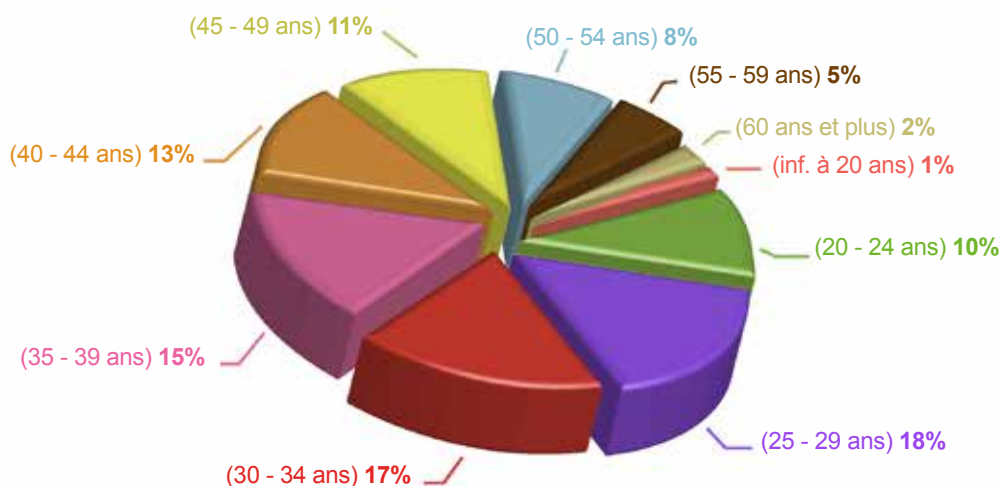
Evolution du nombre de salariés déclarés



L'effectif des salariés déclarés à la CNSS a augmenté de **3%** en **2017** par rapport à **2016** passant de **3,28** à **3,38** millions de salariés déclarés.

Par ailleurs, cet indicateur a enregistré une évolution annuelle moyenne de **4,2%** entre **2013** et **2017**.

Structure de l'ensemble des salariés déclarés en 2017 par tranche d'âge



Globalement, c'est la tranche d'âge de **25** à **39** ans qui domine le plus chez les deux sexes représentant **50%** de l'ensemble des assurés.

Plus de **56** milles assurés, dont l'âge dépasse **60** ans, sont encore en activité. **53%** de salariés ayant dépassé l'âge de **60** ans ont cumulé plus de **3240** jours, et n'ont pas encore de pension servie.

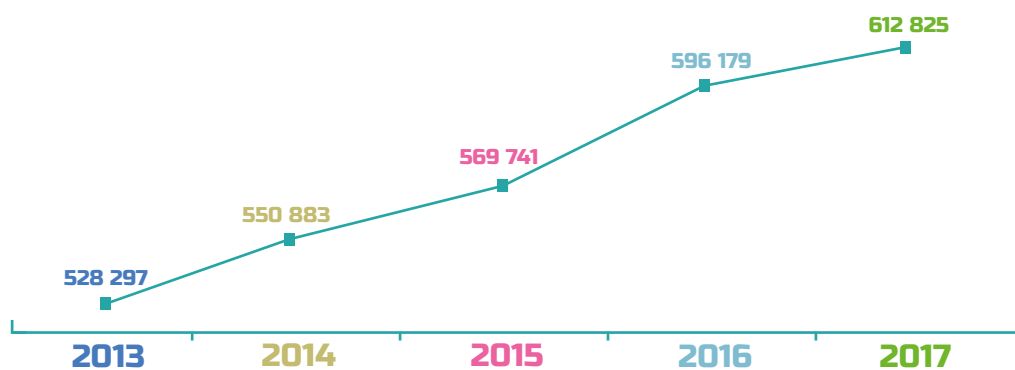
L'âge moyen des salariés **2017** est de **37,6** ans.

SALARIÉS DÉCLARÉS PAR TRANCHE DE SALAIRE MENSUEL MOYEN



Le salaire mensuel moyen déclaré en **2017** s'élève à **5 120 DH** contre **5 032 DH** en **2016**, ce qui représente une croissance de **1,7%**.

+2,8% Nombre de jours déclarés entre 2016 et 2017 en milliers



La masse salariale évolue de manière plus rapide que le nombre de jours déclarés (**5%** contre **2,8%**). Ceci traduit une amélioration au niveau des salaires déclarés.

III - Prestations servies

Bénéficiaires des prestations entre 2016 et 2017

Prestations	2016	2017	Variation
Prestations à long terme	535 379	560 819	4,7%
Prestations familiales	1 217 235	1 254 321	3,1%
Prestations à court terme	143 188	144 188	0,7%
Remboursement des cotisations salariales	20 715	8 713	-57,9%

Les bénéficiaires des prestations servies par la CNSS en **2017** ont connu une progression globale se situant au même niveau de variation, comparée à **2016** pour les grandes branches: les prestations familiales et les prestations à long terme.

Les bénéficiaires des prestations à court terme connaissent une variation modérée de **0,7%**.

Le nombre de bénéficiaires des remboursements des cotisations salariales a reculé de **58%**.

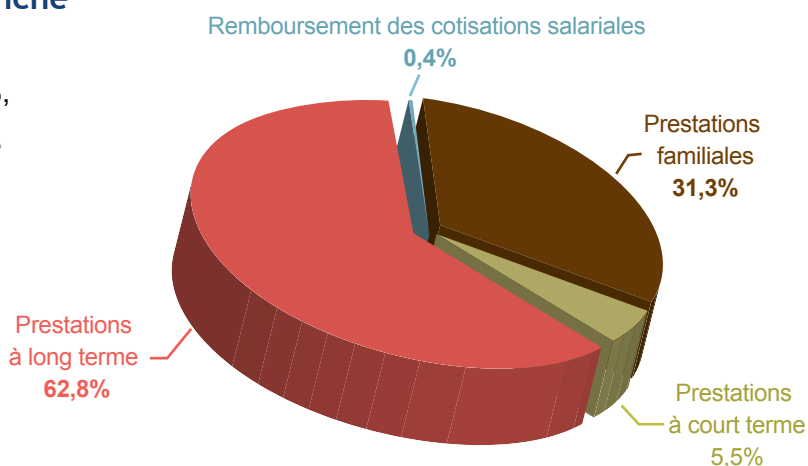
Montants des prestations servies entre 2016 et 2017 :

Prestations	2016	2017	Variation
Prestations à long terme	9 700	10 370	7,2%
Prestations familiales	4 988	5 176	3,77%
Prestations à court terme	819	903	10,3%
Remboursement des cotisations salariales	89	63	-28,2%
Total	15 596	16 512	5,87%

Unité: millions de Dhs

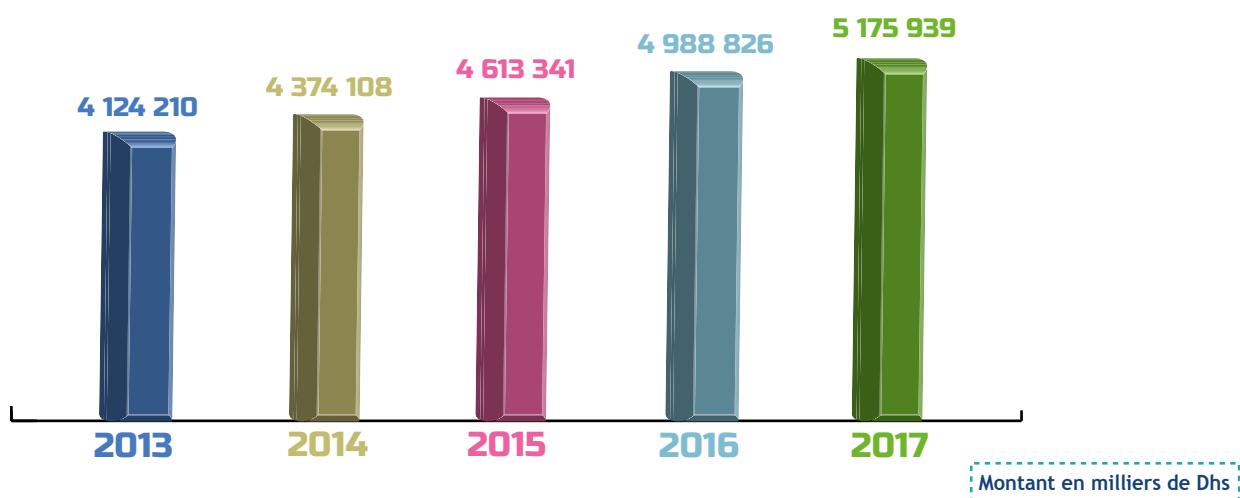
Structure des prestations servies par branche

Les prestations à long terme dominent avec 62,8%, suivies des allocations familiales et des prestations à court terme qui représentent respectivement 31,3% et 5,5%.



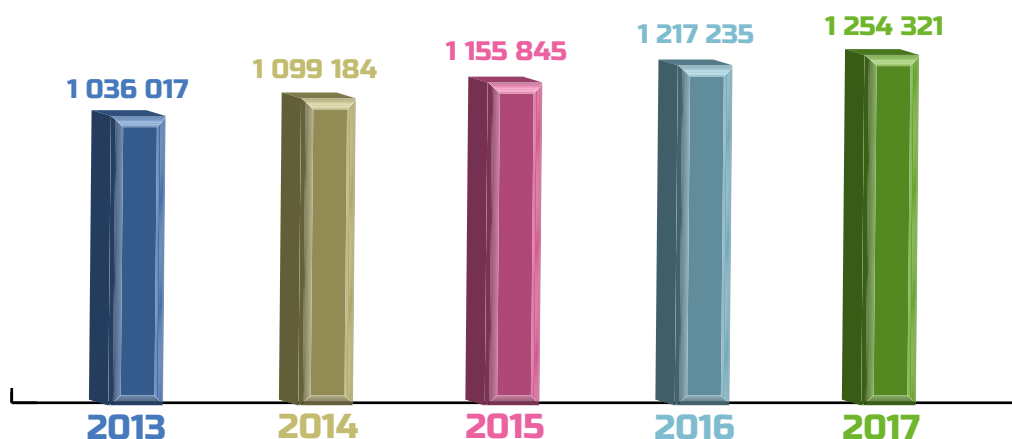
Allocations familiales émises entre 2016 et 2017

Evolution du montant des prestations familiales



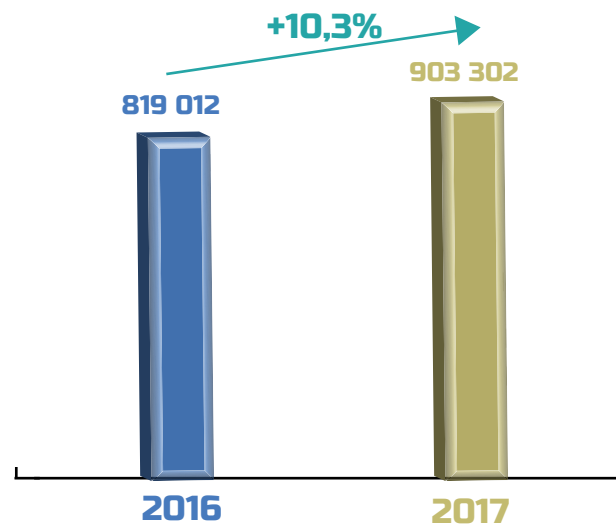
Les prestations familiales servies sont passées à **5,2 MMDHS** avec une variation de **3,8%** par rapport à 2016.

Evolution du nombre d'allocataires



Durant la même période, le nombre des allocataires a atteint **1 254 321**, enregistrant une augmentation de **3%**.

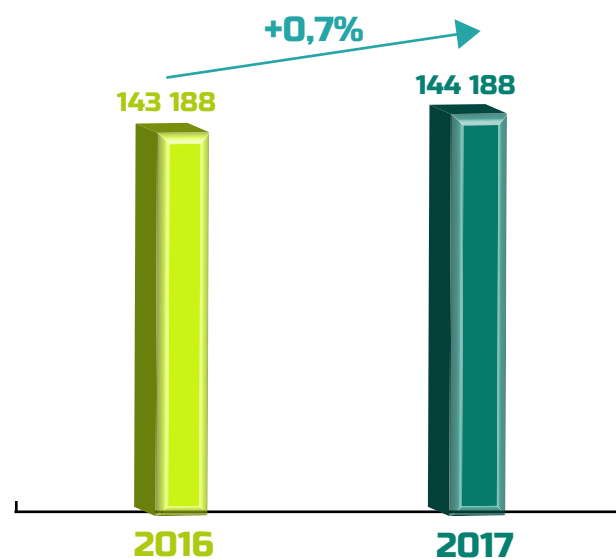
Montants servis des prestations à court terme entre 2016 et 2017



Montant en KDh

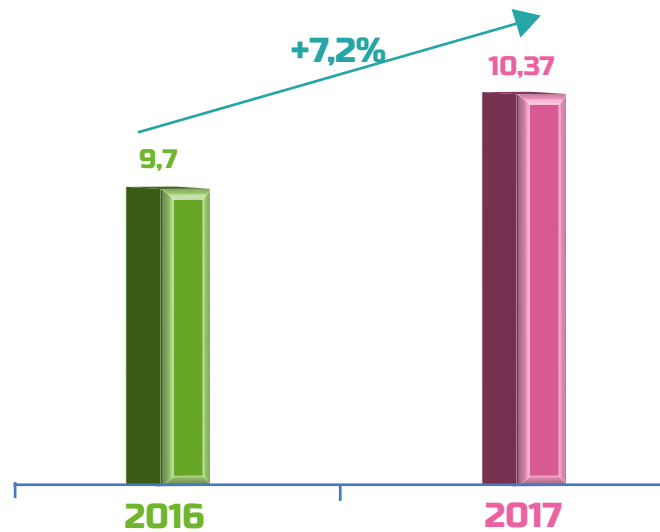
Le montant des prestations à court terme émises a enregistré une hausse de **10,3%** entre **2016** et **2017** passant de **819** millions à **903** millions en **2017**.

Evolution des bénéficiaires



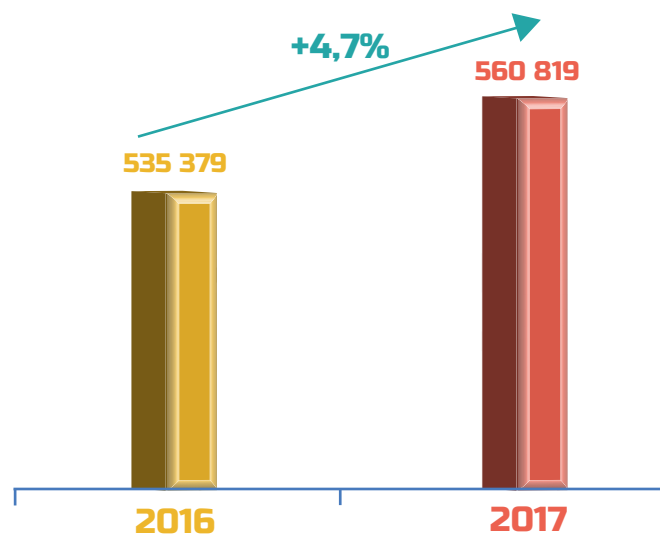
En **2017**, l'effectif des bénéficiaires des prestations à court terme a atteint **144 188** contre **143 188** en **2016**, enregistrant une hausse de **0,7 %**.

+7,2% Prestations sociales à long terme émises entre 2016 et 2017



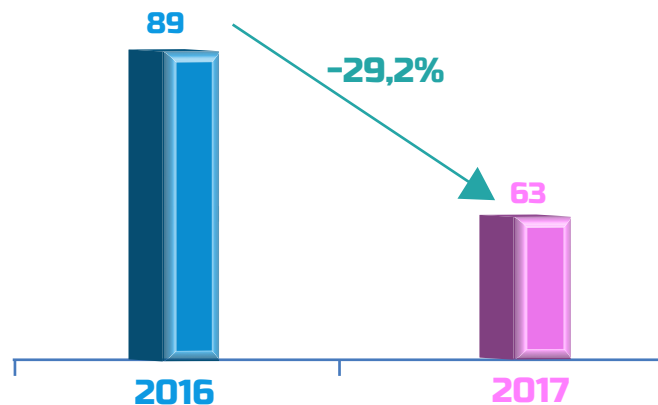
Les prestations à long terme émises en **2017** se sont élevées à **10,37** milliards de dirhams contre **9,7** milliards de dirhams en **2016**, enregistrant une hausse de **7,2 %**.

+4,7% Nombre des bénéficiaires



Durant la même période, le nombre des pensionnés a enregistré une croissance de **4,7%** passant de **535 379** en **2016** à **560 819** pensionnés en **2017**.

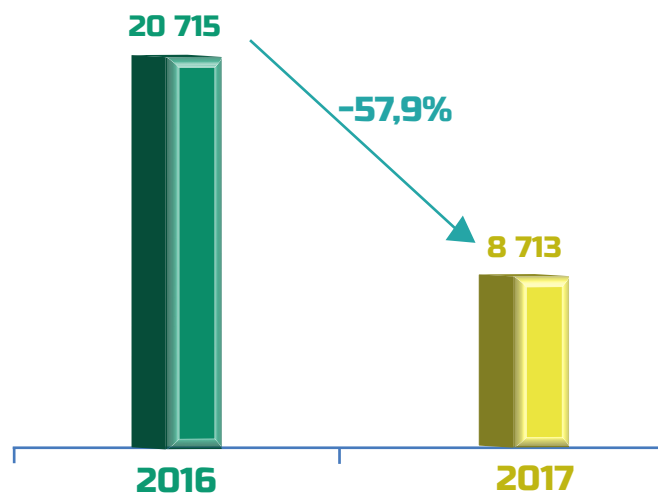
-29,2% Remboursement des cotisations entre 2016 et 2017



Montant en millions de Dhs

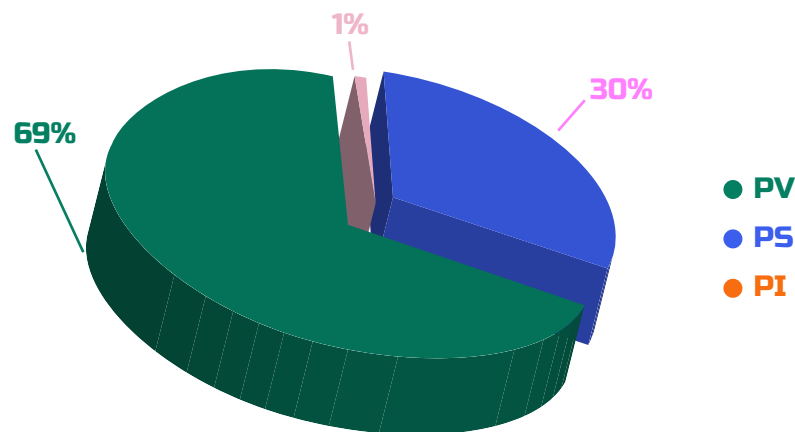
Les remboursements des cotisations émises ont connu une baisse de **29,2%** passant de **89** millions de dirhams en **2016** à **63** millions de dirhams en **2017**.

-57,9% Nombre des bénéficiaires des remboursements des cotisations salariales émises entre 2016 et 2017



Le nombre des bénéficiaires des remboursements des cotisations émises ont connu une baisse de **57,9%** passant de **20 715** en **2016** à **8 713** bénéficiaires en **2017**.

Structure des pensions



Les pensions de vieillesse représentent la part la plus importante, soit **69%** du total des pensions servies.

Age et pension moyens par type de pension et par sexe

Ensemble des Pensionnés	Sexe	Age Moyen	Pension moyenne (en DH)
Invalidité	Femmes	52,2	1 824
	Hommes	52,9	2 044
Vieillesse	Femmes	68,8	1 873
	Hommes	70,1	1 944
Survivants	Femmes	66,8	842
	Hommes	65,7	915

L'âge moyen des hommes est supérieur à celui des femmes sauf pour les survivants. De plus, l'âge moyen des pensionnés le plus élevé est naturellement celui des retraités qui dépasse **68 ans**.

Par ailleurs, la pension moyenne d'invalidité est la plus importante puisqu'elle avoisine **2 044** dirhams par mois pour les hommes.

Les hommes perçoivent des montants de pensions plus élevés que les femmes.

Nouveaux pensionnés

Pension	Sexe	Age Moyen	Pension moyenne (en DH)
Invalidité	Femmes	48,8	1 960
	Hommes	50,8	2 343
Vieillesse	Femmes	61,1	2 046
	Hommes	61,0	2 123
Survivants	Femmes	62,0	1 019
	Hommes	60,3	1 176

Globalement, les nouveaux pensionnés perçoivent une pension mensuelle moyenne plus importante que les anciens, notamment pour les retraités. Ce constat est le résultat de l'amélioration des salaires déclarés et de l'allongement de la durée de carrière déclarée.

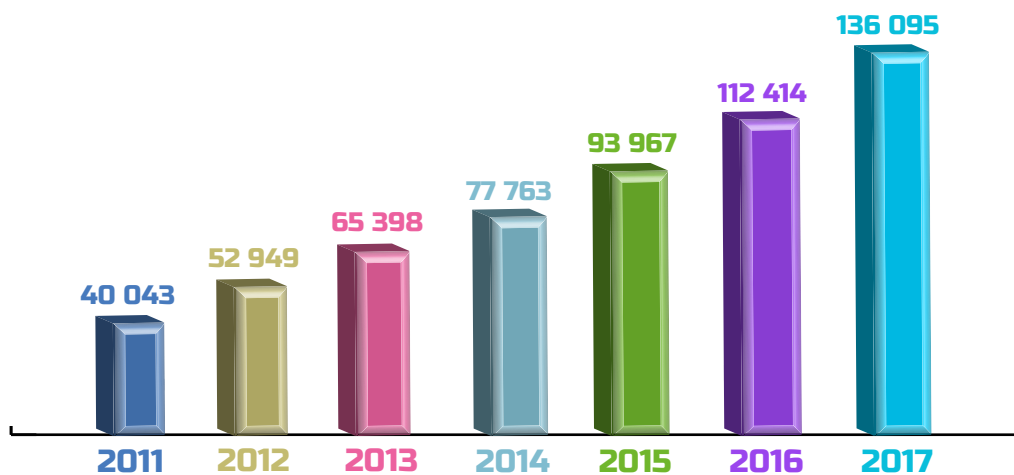


IV - Services en ligne

L'année 2017 a été l'année de maturité des services en ligne de la CNSS par excellence et ce, grâce à l'effort commercial déployé par la maison, les sorties médiatiques, ainsi que l'expérience client et la confiance des utilisateurs.

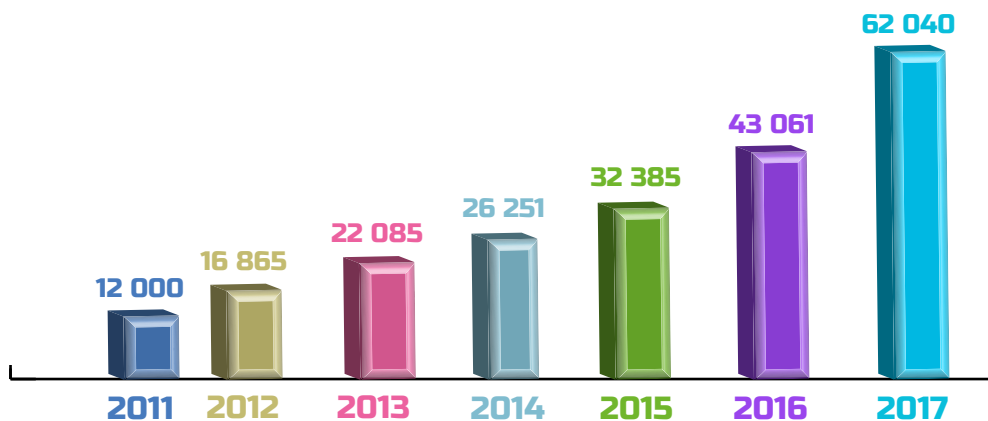
Portail DAMANCOM

62% des entreprises affiliées à la CNSS font leurs déclarations via Damancom



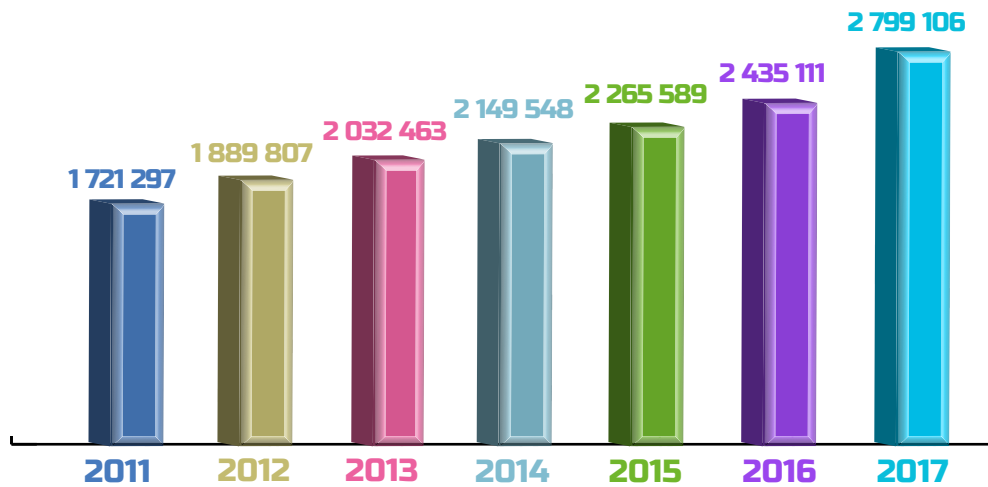
Le nombre d'entreprises affiliées qui déclarent via DAMANCOM a atteint **136 095** en **2017** contre **112 414** en **2016**. Ce nombre a augmenté de plus de **21%** entre **2016** et **2017** en raison des efforts déployés sur sa promotion.

45,6% des entreprises adhérentes au portail utilisent le service de paiement des cotisations via Damancom



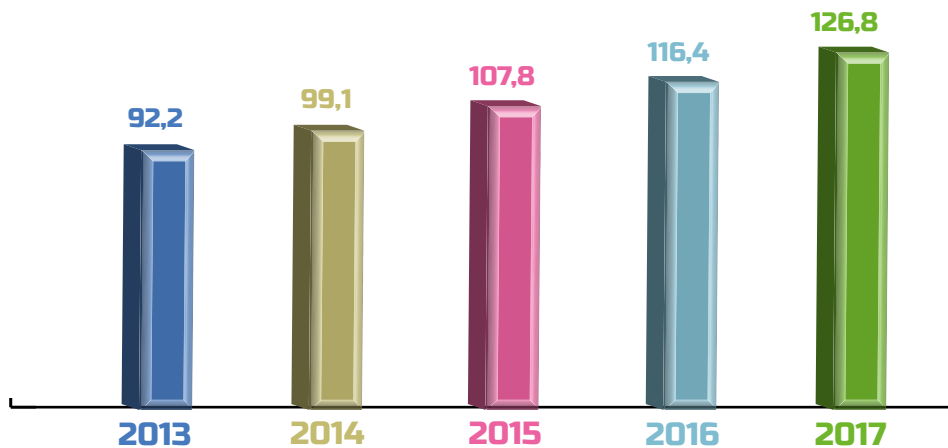
Le nombre d'entreprises utilisant le service « télépaiement » continue sa tendance haussière, il est passé à **62 040** contre **43 061** en **2016**, affichant ainsi une augmentation de plus de **44%**. Le montant des cotisations payées via ce mode a atteint **11,3** milliards de dirhams contre **8,5** milliards de dirhams en **2016**, enregistrant une augmentation de plus de **33%**.

91% des salariés sont déclarés via DAMANCOM



Le nombre d'assurés déclarés via **DAMANCOM** a atteint **2 799 106** en **2017** contre **2 435 111** en **2016**.

94% de la masse salariale déclarée à la CNSS passe par DAMANCOM

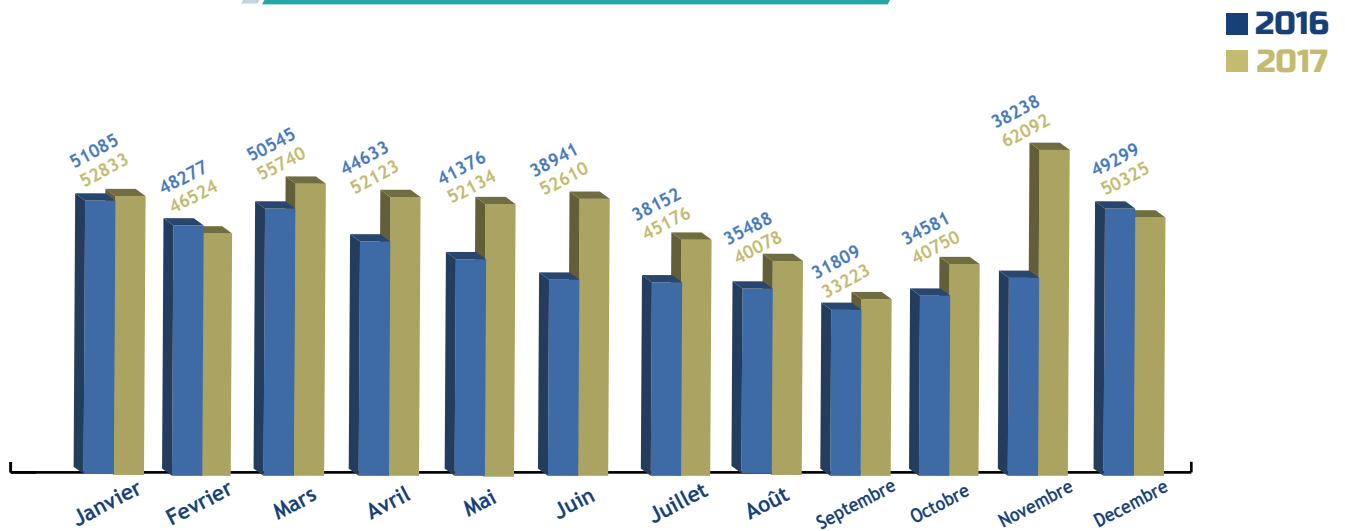


Montants en milliards de Dhs

La masse salariale déclarée via le portail a atteint **126,8** milliards de dirhams contre **116,4** milliards de dirhams en **2016**, ce qui constitue une progression de plus de **8,93%**.

Centre d'appel Allo Damane

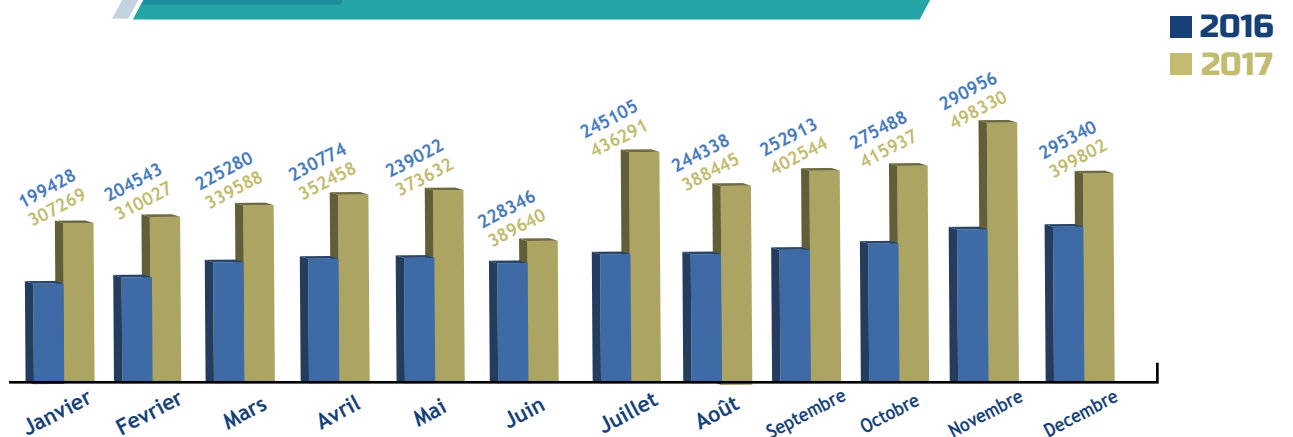
+13,91% Nombre d'appels



Le centre d'appel Allo Damane a traité **583 608** appels en **2017** contre **502 424** en **2016** affichant ainsi une hausse de **+13,91%**, suite au déploiement de la nouvelle version du portail DAMANCOM.

L'application mobile Ma CNSS

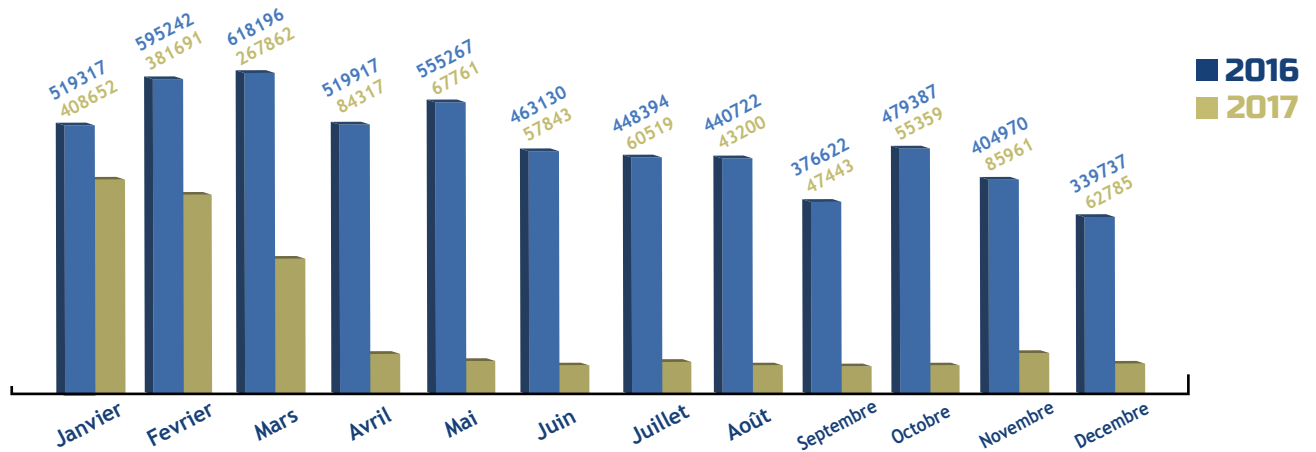
+38% Nombre de téléchargements



Les téléchargements de l'application mobile **Ma CNSS** a atteint **4,04** millions contre **2,93** million en **2016**, progressant ainsi de **38%**. Cette progression reflète un accroissement continu de la prise de connaissance des services disponibles sur la nouvelle version de l'application mobile.

Le portail des assurés

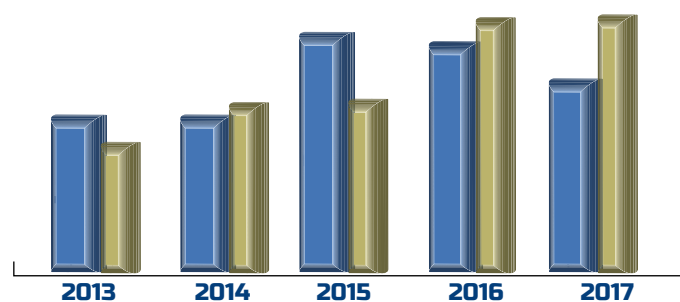
-71,82% Nombre moyen de visiteurs



La moyenne mensuelle des visites du portail des assurés a atteint **135 283** contre **480 075** en **2016**, traduisant ainsi une baisse de **-71,82%**. Cette baisse est due à l'utilisation croissante des autres services en ligne, notamment l'application mobile.



BILAN DES ACTIVITES DES UNITES MEDICALES



La performance obtenue en 2017 résulte des efforts déployés en matière d'amélioration organisationnelle, patrimoniale et la mise à niveau des Polycliniques afin d'assurer la continuité et la pérennité de ces derniers.

1% de chiffre d'affaires

POLYCLINIQUES	Chiffre d'affaires 2016	Chiffre d'affaires 2017	Evol.2017 / 2016
DERB GHALLEF	72 163	74 390	3%
ZIRAOUI	43 997	43 664	-1%
AGADIR	66 904	65 141	-3%
MARRAKECH	21 085	20 839	-1%
TANGER	20 671	24 367	18%
OUJDA	22 994	23 486	2%
INARA	34 899	33 768	-3%
HAY HASSANI	39 710	39 016	-2%
ELJADIDA	20 768	22 358	8%
MOHAMMEDIA	25 846	25 858	0%
SETTAT	17 628	18 762	6%
KENITRA	17 669	17 138	-3%
BERNOUSSI	29 130	29 430	1%
TOTAL	433 464	438 216	1%

Chiffres en millions de Dirhams

L'évolution du Chiffre d'affaires est globalement positive. Il s'est établi à **438 216** KDH en **2017**, soit une évolution de **1%** par rapport à **2016** avec un taux de réalisation de **92%**.

L'analyse par Polycliniques montre que El Jadida, Settata, Derb Ghallef et Oujda enregistrent des bonnes réalisations en **2017** sans toutefois atteindre l'objectif arrêté, seule Tanger (**+18%**) affiche un taux de réalisation de **110%**.

Principaux indicateurs de production

	Chiffre d'affaires 2016	Chiffre d'affaires 2017	Evol.2017 / 2016	Quote part
Hospitalisation	275 953	284 503	3%	65%
Urgences	42 906	45 536	6%	10%
Hémodialyse	39 181	34 218	-13%	8%
Radiologie	35 013	34 622	-1%	8%
Consultation	29 520	29 962	1%	7%
Laboratoire	8 900	7 179	-19%	2%
Autres	1 991	2 196	10%	1%
TOTAL	433 464	438 216	1%	100%

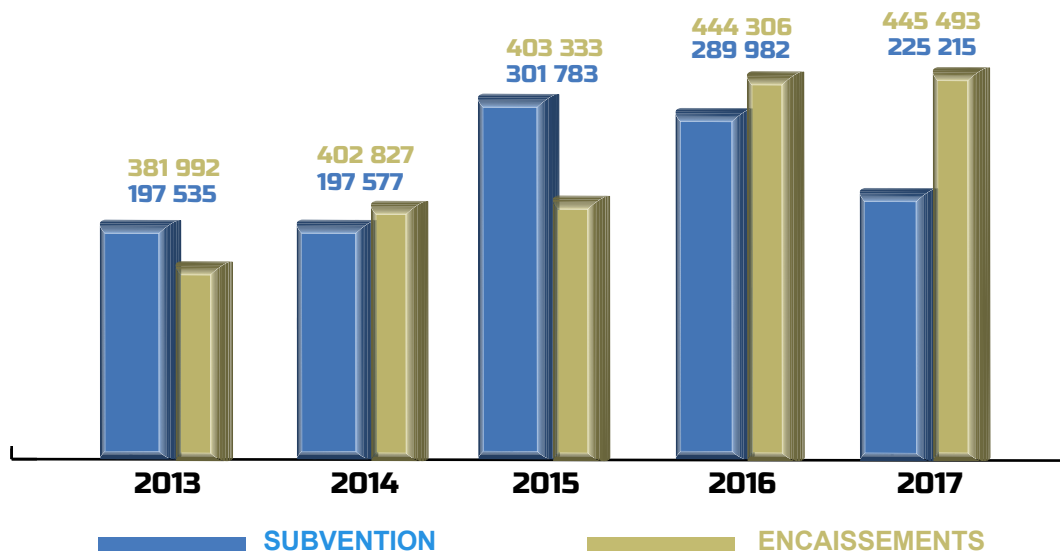
Les urgences et les consultations qui ont progressé respectivement de **6%** et **1%**, ont eu une répercussion positive sur le recrutement en hospitalisation.

En prenant en considération l'évolution liée à l'activité, le Chiffre d'affaires de l'hospitalisation représente **65%** du Chiffres d'affaires global des polycliniques. Une progression de **3%**, il a atteint **284 503** KDH en **2017**

+6%**Amélioration du résultat d'exploitation**

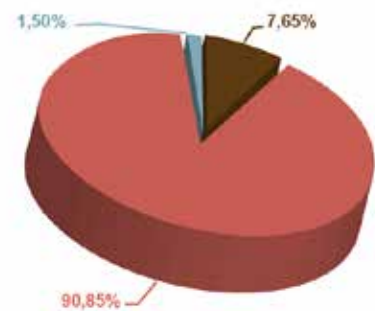
ELEMENT	2016	2017	Evol.2017 / 2016
Chiffre d'affaires	433 464	438 216	1%
Achats	103 107	108 814	6%
Autres charges externes	139 117	152 811	10%
Frais du personnel	403 639	376 742	-7%
Total charges	645 863	638 367	-1%
Résultat d'exploitation	-212 399	-200 151	+6%

L'exercice **2017** a été clôturé avec un déficit de **200 151** KDH soit une amélioration du résultat d'exploitation de **12 248** KDH (+6%) due essentiellement au dynamisme et au maintien de l'activité ainsi qu'à la diminution des frais de personnel.

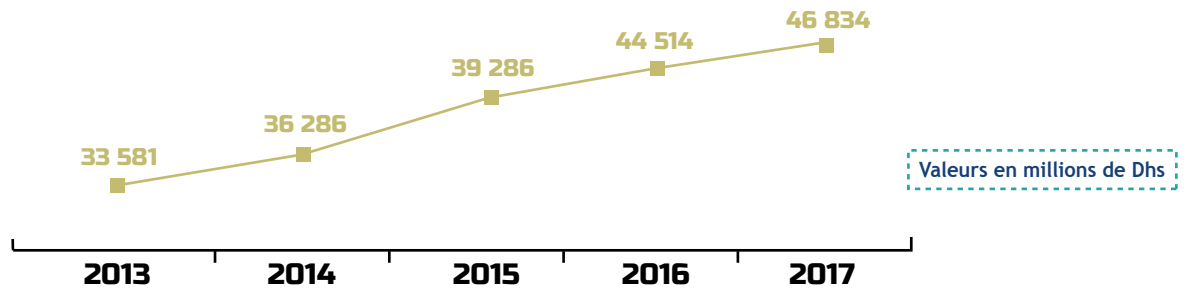
Evolution de la subvention accordée

L'évolution de l'activité et la justesse des mesures prises ont contribué à l'amélioration du niveau de recouvrement. L'encaissement est passé de **381 992** Kdh en **2013** à **445 493** en **2017**, soit une évolution de **16%**. Cette progression durant ces dernières années a eu un impact sur le besoin en subvention accordée annuellement aux Polycliniques qui a décréu ces deux dernières années.

BILAN FINANCIER

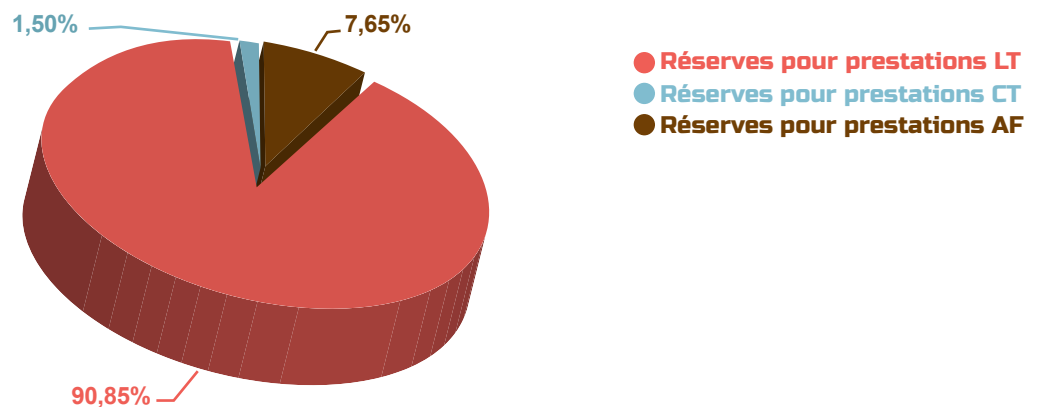


Evolution des réserves déposées à la CDG sur 5 ans :



Entre 2013 et 2017, les réserves déposées à la CDG ont progressé à un rythme annuel moyen de 11%, soit une hausse de 39% sur cette période. Elles sont passées de **33,6** milliards de Dirhams à fin **2013** à **46,8** milliards de Dirhams à fin **2017**.

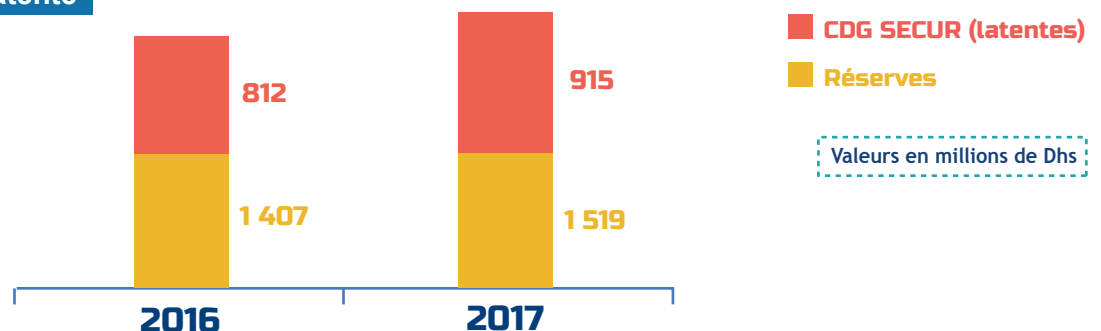
90% des réserves sont constituées des réserves de la branche des pensions



Les Réserves Techniques représentent toujours la part la plus importante des réserves réglementaires avec une proportion de près de **90%**. Tandis que les Réserves pour Allocations Familiales et pour Prestations à Court Terme représentent respectivement **7,65%** et **1,50%**.

+8% de Produits des placements financiers des réserves

Plus value latente



Les produits de placements des réserves ont atteint **1,52** milliards de dirhams en **2017** enregistrant une croissance de **8%** par rapport à **2016**.

Le FCP CDG SECUR a fait une plus value latente estimée à **915** millions de dirhams, contre **812** millions de dirhams réalisée en **2016**.

COMPTE DES PRODUITS ET DES CHARGES

Compte technique

LIBELLE	OPERATIONS				VAR
	Propres à l'exercice 1	concernant les exercices précédent 2	TOTAUX DE L'EXERCICE 3 = 2 + 1	TOTAUX DE L'EXERCICE N - 1	
COTISATIONS ET CONTRIBUTION	23 106 040 989	475 875 249	23 581 916 237	24 873 884 717	-5%
* Cotisations Mises en recouvrement	21 162 045 489	475 875 249	21 637 920 738	21 219 281 139	2%
* Autres Produits	1 841 769 336	-	1 841 769 336	1 673 173 991	10%
* Reprises d'exploitation, transferts de charges	102 226 164	-	102 226 164	1 981 429 587	-95%
PRESTATIONS ET FRAIS	21 639 347 334	-246 942 905	21 392 404 429	16 325 862 334	31%
* Prestations Servies	16 516 237 417	-766 255 410	15 749 982 007	14 607 814 647	8%
* Autre charges d'exploitation	648 484 046	519 312 505	1 167 796 551	1 635 697 097	-29%
* Dotations d'exploitation	4 474 625 871	-	4 474 625 871	82 350 591	
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-	-	-	-	
SOLDE DES OPERATIONS TECHNIQUES (1-2)	1 466 693 655	722 818 154	2 189 511 809	8 548 022 383	-74%
PRODUITS DES PLACEMENTS AFFECTES EN REPRESENTATION DES PROVISIONS ET RESERVES	1 899 484 845	-	1 899 484 845	1 759 102 157	8%
* Revenus des placements affectés en représentation des provisions et réserves	-	-	-	-	
* Profits sur réalisation des placements affectés en représentation des provisions et réserves	-	-	-	-	
* titres immobilisés	-	-	-	-	
* Gains de change	-	-	-	-	
* Intérêts et autres produits de placements sur actifs	1 899 484 845	-	1 899 484 845	1 759 102 157	8%
* Reprises sur charges de placement : transferts de charges	-	-	-	-	

CHARGES DES PLACEMENTS AFFECTÉES EN REPRÉSENTATION DES PROVISIONS ET RÉSERVES	-	-	-	-	
* Charges d'intérêts	-	-	-	-	
* Frais de gestion des placements	-	-	-	-	
* Pertes de change	-	-	-	-	
* Pertes sur réalisation des placements affectés en représentation des provisions et réserves	-	-	-	-	
* Autres charges de placements	-	-	-	-	
* Dotations sur placement	-	-	-	-	
RESULTAT FINANCIER (4 - 5)	1 899 484 845	-	1 899 484 845	1 759 102 157	8%
RESULTAT TECHNIQUE	3 366 178 499	722 818 154	4 088 996 653	10 307 124 540	-60%

Compte de gestion

LIBELLE	OPERATIONS				VAR
	Propres à l'exercice 1	concernant les exercices précédent 2	TOTAUX DE L'EXERCICE 3 = 2 + 1	TOTAUX DE L'EXERCICE N - 1	
PRODUITS DE GESTION COURANTS	824 502 581	46 442	824 549 023	846 314 770	-3%
* Produits d'exploitation non techniques courants	447 128 248	-	447 128 248	460 144 370	-3%
* Intérêts et autres produits non techniques courants	359 637 147	46 442	359 683 590	365 616 780	-2%
* Subventions d'exploitation de l'Etat	-	-	-	-	
* Autres Produits non techniques courants	-	-	-	-	
* Reprises d'exploitation, transferts de charges	17 737 186	-	17 737 186	20 553 620	-14%
CHARGES DE GESTION COURANTS	1 507 001 118	7 405 027	1 514 406 145	1 509 331 717	0%
* Achats consommés(2) de matières et fournitures	68 871 538	2 855 674	71 727 212	65 907 229	9%

* Autres charges externes	156 916 750	2 116 479	159 033 229	165 866 024	-4%
* Impôts et taxes	382 952 059	10 893	382 962 952	352 519 563	9%
* Charges de personnel	843 812 867	1 436 295	845 249 162	828 872 544	2%
* Autres charges d'exploitation	-	-	-	-	
* Charges financières non techniques courantes	209 245	-	209 245	98 796	
* Dotations d'exploitation	54 238 659	985 686	55 224 345	96 067 560	-43%
RESULTAT DE GESTION COURANT (1 - 2)	- 682 498 537	- 7 358 585	- 689 857 122	- 663 016 947	4%
PRODUITS DE GESTION NON COURANTS	3 890 581	9 111 357	13 001 938	5 887 894	
* Produits des cessions d'immobilisations	449 430	-	449 430	133 560	
* Subventions d'équilibre	-	-	-	-	
* Autres produits non courants	1 516 134	9 111 357	10 627 491	3 845 807	
* Reprises non courantes ; transferts de charges	1 925 017	-	1 925 017	1 908 528	1%
CHARGES DE GESTION NON COURANTES	233 696 129	15 069 398	248 765 527	2 402 730 508	-90%
* Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées	-	-	-	62 135	
* Subventions accordées	233 623 652	-	233 623 652	295 208 039	-21%
* Autres charges non courantes	72 477	15 069 398	15 141 875	13 441 860	13%
* Dotations non courantes aux amortissements et aux provisions	-	-	-	2 094 018 474	
RESULTAT DE GESTION NON COURANT (4 - 5)	- 229 805 548	- 5 958 041	- 235 763 589	- 2 396 842 614	-90%
RESULTAT DE GESTION (3 + 6)	- 912 304 085	- 13 316 625	- 925 620 711	- 3 059 859 561	-70%

CPC récapitulation**TABEAU N°: 3 RECAPITULATION**

	Exercice	Exercices précédents	VAR
RESULTAT TECHNIQUE	4 088 996 653	10 307 124 540	-60%
RESULTAT DE GESTION	-925 620 711	-3 059 859 561	-70%
RESULTAT NET	3 163 375 942	7 247 264 979	-56%
TOTAL DES PRODUITS TECHNIQUES	25 481 401 082	26 632 986 874	-4%
TOTAL DES PRODUITS DE GESTION	837 550 962	852 202 664	-2%
TOTAL DES PRODUITS	26 318 952 044	27 485 189 538	-4%
TOTAL DES CHARGES TECHNIQUES	21 392 404 429	16 325 862 334	31%
TOTAL DES CHARGES DE GESTION	1 763 171 673	3 912 062 225	-55%
TOTAL DES CHARGES	23 155 576 101	20 237 924 559	14%
RESULTAT NET	3 163 375 942	7 247 264 979	-56%





Régime d'Assurance Maladie Obligatoire

Chiffres clés 2017

Indicateur	2016	2017	Taux variation 2016 / 2017
Population ayant les droits ouverts (en millions)	6,1	6,5	7,3%
Population ayant les droits ouverts (en millions)	5,5	5,9	7,5%
Nombre de dossiers déposés	3 826 426	4 288 203	12%
Prestations servies (Milliards de Dhs)	3,02	3,54	17%
Cotisations mises en recouvrement (Milliards Dhs)	6,15	6,52	6%
Produits financiers (Milliards de Dhs)	6,5	0,56	12%
Produits financiers (Milliards de Dhs)	19 268	22 236	15%

Le nombre de dossiers déposés par jour est passé de **13 681** en **2016** à **15 367** dossiers en **2017**.



FAITS MARQUANTS

Durant l'exercice 2017, la CNSS a entamé plusieurs actions visant l'amélioration continue de l'activité AMO tant sur le plan qualitatif que sur le plan volume et flux, notamment :

✓ Réduction des délais de traitement et de paiement des dossiers de remboursement des assurés :

Le délai moyen de traitement des dossiers des assurés est passé de 22 jours en 2016 à 5 jours en 2017, le délai moyen de paiement des dossiers des assurés est passé de 10 jours en 2016 à 5 jours en 2017.

✓ Accès des assurés aux médicaments non remboursables constituant la seule alternative thérapeutique :

Mise en place, en collaboration avec l'ANAM, d'une procédure de remboursement exceptionnel des médicaments constituant la seule alternative thérapeutique pour le bénéficiaire en attendant leur intégration dans la liste des médicaments remboursables au titre de l'AMO.

✓ Réduction du délai d'admission des médicaments au remboursement:

Demande de révision du processus actuel et proposition de fusion des processus d'obtention de l'autorisation de mise sur le marché et de fixation du prix public de vente par le Ministère de la Santé avec le processus d'admission au remboursement.

Cette nouvelle approche permettra de mettre fin à la situation vécue aujourd'hui par certains assurés, qui se trouvent exposés à des dépenses relatives à des médicaments non couverts par l'assurance maladie et cela sans visibilité sur le délai de leur admission au remboursement.

✓ Amélioration de la prise en charge des hospitalisations médicales au niveau du secteur public:

Prise en charge d'une liste de 80 médicaments coûteux en sus des forfaits hospitaliers.

Le prix de la boîte de certains de ces médicaments dépasse les 27 000 Dhs.

✓ Prise en charge des médicaments au profit des bénéficiaires souffrants de l'hémophilie:

Travaux d'adaptation et de concertation pour la mise en place d'une convention nationale entre le Centre Nationale de Transfusion Sanguine et les Organismes gestionnaires de l'AMO sous l'égide de l'ANAM, permettant la prise en charge des médicaments dispensés par le centre au profit des bénéficiaires souffrants de l'hémophilie.

✓ Amélioration des conditions d'admission et de prise en charge des assurés CNSS dans le secteur privé:

Mise en place d'un partenariat avec l'ANCP (Association Nationale des Cliniques Privés) pour améliorer la collaboration avec les établissements de soins privés en matière des Prises en charge des assurés de la CNSS et leurs ayant droit.

✓ Elargissement de la couverture aux nouvelles techniques médicales introduites au Maroc:

Prise en charge des interventions récemment introduites au Maroc :

Allogreffe à partir d'un donneur familial compatible au niveau des centres hospitaliers Universitaires {CHU} et des établissements du secteur privé, à hauteur de 600 000 Dhs

Curiothérapie à haut débit au niveau des établissements du secteur privé, dont le coût s'élève à 8500 Dhs/séance.

Cure de l'anévrisme de l'artère pulmonaire au niveau des établissements du secteur privé 70 000 Dhs.

✓ Mise en place d'un service en ligne " Portail des Professionnels de la Santé " au profit des prestataires de soins admis en tiers payant (Adhésion de plus de 870 prestataires de soins: établissements de soins et pharmaciens):

Il s'agit d'une solution sécurisée et simple d'utilisation qui permet aux prestataires de soins :

- ✓ La consultation de la situation des droits des assurés CNSS;
- ✓ Le suivi de l'ensemble des PEC demandées;
- ✓ Le suivi de l'ensemble des dossiers déposés;
- ✓ Le suivi des paiements;
- ✓ La consultation du détail des paiements.

✓ **Mise en place de l'Extranet au profit des établissements de soins (46 établissements déjà actifs sur Extranet : Centres d'oncologie publics et privés, centres de cardiologie, cliniques, ...).**

Ce portail permet de :

- ✓ Vérifier les droits des bénéficiaires (période de couverture);
 - ✓ Envoyer la demande de prise en charge numérisée;
 - ✓ Suivre l'état d'avancement du traitement de la prise en charge;
 - ✓ Récupérer la réponse à la prise en charge sous format électronique.
- ✓ **Extension de la couverture aux veuves polygames ayant pension moins de 500 Dh.**
- ✓ **Extension de la liste des ALD/ALC à certaines maladies rares, chroniques et coûteuse et exonération à hauteur de 100% des maladies suivantes : déficit immunitaire primitif, maladies Lysosomiales, Déficit en hormone de croissance.**



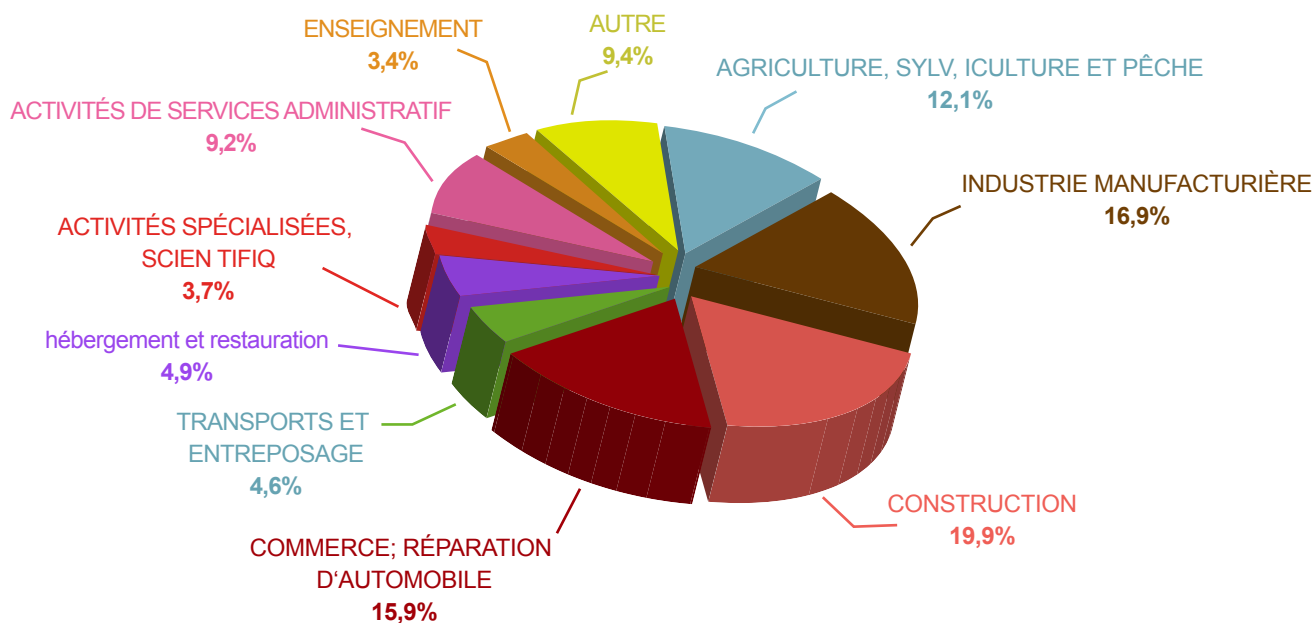
BILAN DES ACTIVITES

Population ayant les droits ouverts par catégorie d'assurés :

Catégorie d'assurés	Lien	Nombre
Salariés (85%)	Assurés	2 110 510
	Conjoints	850 385
	Enfants	2 124 889
	Sous-total I	5 085 784
Pensionnés (15%)	Assurés	483 690
	Conjoints	207 356
	Enfants	182 819
	Sous-total II	873 865
TOTAL GÉNÉRAL		5 959 649

85% de la population ayant les droits ouverts à l'AMO en 2017 sont les salariés actifs et leurs ayants droit.

Salariés ayant les droits ouverts par secteur d'activité



Plus de la moitié de la population ayant les droits ouverts à l'AMO, soit **53%**, relève des secteurs de la construction, des industries manufacturières et du commerce.

Evolution du nombre des dossiers déposés :

INDICATEUR	2016	2017	2016 - 2017
Nombre de dossiers déposés	3 826 426	4 288 203	12%
Nombre de dossiers déposés par jour	15 367	17 222	12%
Nombre de bénéficiaires consommant l'AMO	1 321 255	1 382 226	5%
Nombre de dossiers remboursés	3 714 644	3 771 883	2%
Montants remboursés (en millions de DH)	3 449 727	3 523 854	2%
Taux de remboursement	61,1%	62,1%	-1 point

Le nombre de bénéficiaires consommant l'AMO a enregistré une augmentation de **5%** entre **2016** et **2017**. Ils sont **1 382 226** à avoir bénéficié de l'AMO en **2017**.

Evolution de l'activité AMO :

Evolution des dossiers déposés par type entre 2016 et 2017 :

Type	2016	2017	Variation
Dossier de remboursement des assurés	3 432 842	3 824 065	11%
Dossier de remboursement des prestataires de soins	186 410	200 340	7%
Demande de prise en charge & Demande d'entente préalable	178 536	229 685	29%
Demande d'ouverture de droits ALD	28 638	34 113	19%
Total	3 826 426	4 288 203	12%

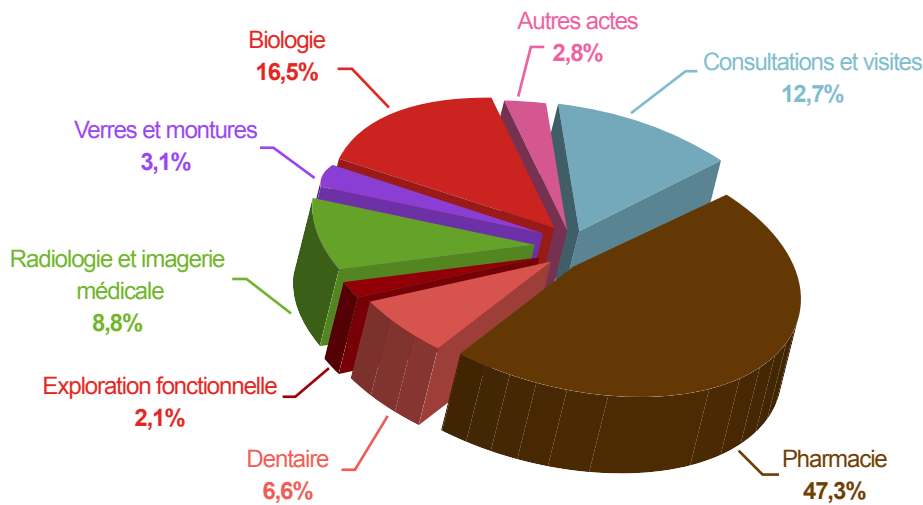
Le nombre global de dossiers déposés en 2017 a atteint 4,28 Millions de dossiers soit une augmentation de 12% par rapport à 2016.

Délai de remboursement

Indicateur	Délai légal	Délai réel		
		2016	2017	Variation 2017 / 2016
Remboursement des dossiers des assurés (DR)	3 mois max	22 j	5 j	-77%
Remboursement des prestataires de soins (DRPS)	6 mois max	33 j	16 j	-52%

Entre **2016** et **2017**, les délais de paiement des DR et DRPS ont baissé pour atteindre respectivement **5 jours** et **16 jours**.

Structure du montant remboursé des dossiers ambulatoires par postes d'actes



Le poste «Pharmacie» représente 47% du total du montant remboursé en ambulatoire, suivi par la «Biologie» 17%.

Le dentaire représente 7% en terme de montant remboursé.

Dépenses de prestations par type d'assuré

	Type d'assuré		Total
	Pensionnés	Salariés	
Fréquence de dossiers	3,72	2,37	2,73
Coût moyen / dossier (en dhs)	1 216	785	939
Coût moyen/bénéficiaire (en dhs)	4 522	1 863	2 560
Nombre de dossiers	36%	64%	100%
Prestations remboursées	46%	54%	100%

La consommation moyenne annuelle par bénéficiaire d'un pensionné, a atteint 4 522 dhs correspondant à plus que le double de la consommation moyenne d'un assuré actif qui s'est établie à 1 863 dhs au titre de l'année 2017.

Cet écart est expliqué par une fréquence annuelle élevée chez l'assuré pensionné : 3,72 dossiers déposés par an (2,37 chez l'assuré actif) et un coût moyen qui s'élève à 1 216dhs (785dhs chez l'assuré actif).

Répartition des PEC selon les prestataires de soins(*)

Catégorie PS	Poids en nombre	Poids en valeur accordée
Cliniques	78,5%	85,8%
Polycliniques CNSS	11,2%	7,3%
CHU	8,1%	5,9%
Hôpitaux Publics	2,0%	0,5%
Ligue Nationale de Lutte Contre les Maladies Cardio-vasculaires	0,2%	0,5%
Total	100%	100%

(*) Exercice 2017

Les cliniques privées continuent de s'accaparer la part la plus importante des prises en charge accordées par la CNSS dans le cadre de l'Assurance Maladie obligatoire, soit 86% en termes de valeur et 78,5% en termes de nombre. Viennent en deuxième position, les polycliniques CNSS avec des parts respectives de 7% et 11%. En ce qui concerne les CHU et les hôpitaux publics, cette part ne dépasse pas 6% en termes de valeur et 8% en termes de nombre.

Répartition des ALD accordées (*)

Les Affections de longue durée	Nombre d'ALD	Taux
Diabète insulino-dépendant et diabète non insulino-dépendant	87 288	28%
Hypertension artérielle (HTA) sévère	76 912	24%
Tumeurs malignes «TM»	28 139	9%
Asthme sévère	14 170	4%
Maladie coronaire	12 745	4%
Chirurgie Cardiaque	10 093	3%
Insuffisance rénale chronique terminale	8 555	3%
Valvulopathies rhumatismales	7 958	3%
Troubles permanents du rythme et de la conductivité	7 243	2%

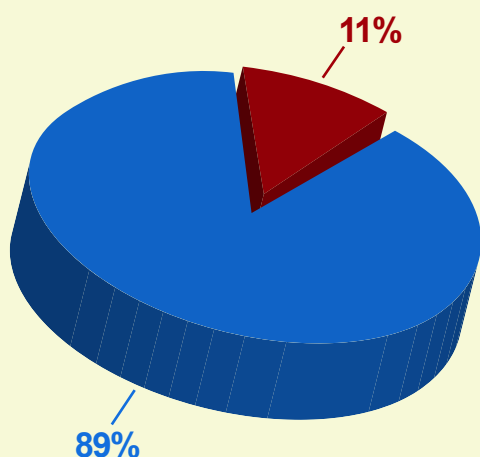
Glaucome chronique	6 753	2%
Troubles graves de la personnalité	5 619	2%
Accident vasculaire cérébral ou médullaire ischémique ou hémorragique	5 424	2%
Epilepsie grave	5 114	2%
Maladies chroniques actives du foie (hépatites B et C)	4 298	1%
Insuffisance cardiaque : IC	3 251	1%
Affections malignes du tissu lymphatique ou hématopoïétique	3 130	1%
Formes graves des affections neurologiques et neuromusculaires	3 054	1%
Polyarthrite rhumatoïde évolutive grave	2 872	1%
Etat de déficit mental	2 390	1%
Maladie de Parkinson	2 330	1%
Psychoses	2 199	1%
Autres	15 588	5%
Total général	315 125	100%

(*) Données depuis le démarrage de l'AMO

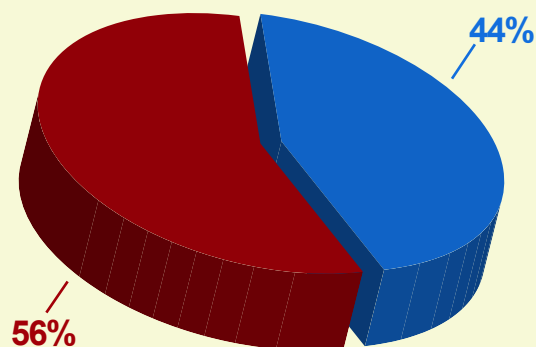
52% de l'ensemble des ALD accordées correspondent au diabète et à l'hypertension artérielle sévère.

Structure des bénéficiaires et montant ALD et hors ALD

Structure des bénéficiaires consommant l'AMO



Structure du montant remboursé



■ Porteurs d'ALD

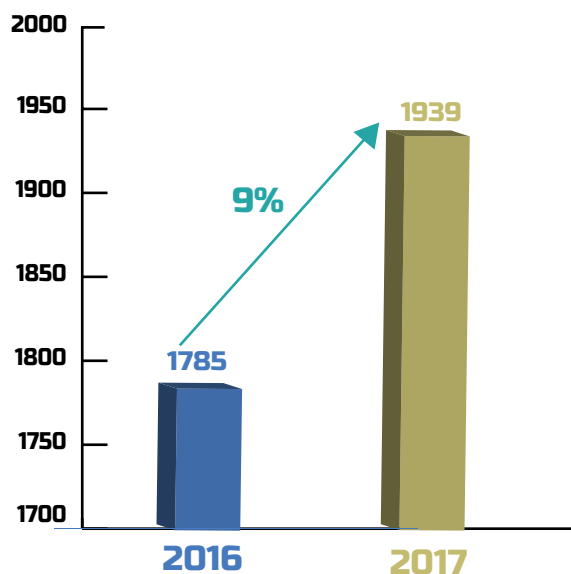
■ Non porteurs d'ALD

11% des bénéficiaires AMO sont porteurs d'ALD et consomment 56% des prestations AMO.

BILAN FINANCIER

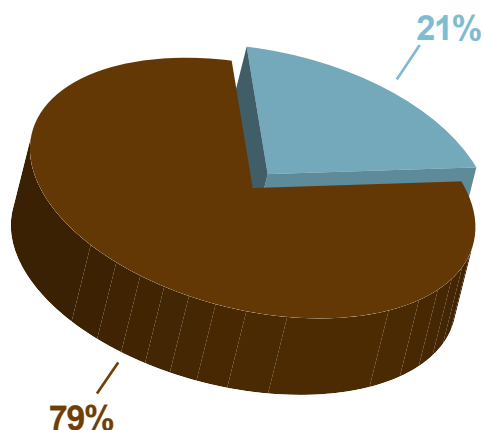
Réserves AMO

Les réserves AMO ont progressé de **9%** entre 2016 et 2017 en atteignant 1 939 millions de dirhams en 2017 contre 1 785 millions de dhs en 2016. Cette augmentation est due à l'évolution des réserves de sécurité qui ont atteint 413 millions de dhs en 2017 contre 315 millions de dhs en 2016 et celle des réserves pour prestations restant à payer qui sont passées de 1 470 millions de dhs en 2016 à 1 526 millions de dhs en 2017.



Unité : millions de Dirhams

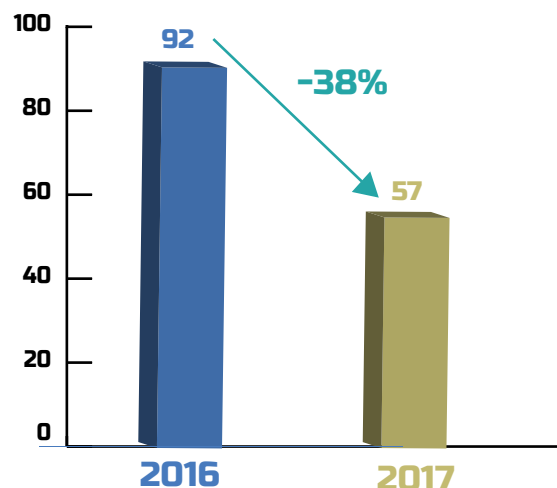
Structure des réserves AMO par nature



Les prestations restant à payer représentent la majeure partie des réserves AMO, soit une part de 79% contre 21% pour les réserves de sécurité.

Produits des placements financiers des réserves -38%

Le produit des placements financiers des réserves de l'AMO est passé de 92 millions de Dhs en 2016 à 57 millions de Dhs en 2017, enregistrant ainsi une baisse de 38%.



Unité : millions de Dirhams

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

NATURE	OPERATIONS		OTAUX DE L'EXERCICE 3 = 2 + 1	TOTAUX DE L'EXERCICE PRECEDENT 4
	Propres à l'exercice 1	Exercices antérieurs 2		
1 . COTISATIONS				
Cotisations	6 647 879 160,11	- 126 361 006,53	6 521 518 153,58	6 153 355 956,04
Prélèvements sur la réserve de sécurité	-	-	-	-
Ajustements de cotisations	-	-	-	-
TOTAL 1	6 647 879 160,11	- 126 361 006,53	6 521 518 153,58	6 153 355 956,04
2 . PRODUITS TECHNIQUES D'EXPLOITATION				
Subventions d'exploitation	-	-	-	-
Autres produits d'exploitation	-	-	-	-
Reprises d'exploitations ; transferts de charges	1 165 623 985,00	-	1 165 623 985,00	994 096 295,00
TOTAL 2	1 165 623 985,00	-	1 165 623 985,00	994 096 295,00
3 . PRESTATIONS ET FRAIS				
Prestations et frais payés	3 351 877 477,61		3 351 877 477,61	3 449 727 220,28
Variation des provisions pour prestations à payer (1)	189 120 000,00		189 120 000,00	- 428 250 000,00
Variations des provisions mathématiques (1)	-		-	-
Dotation à la réserve de sécurité	96 055 846,90		96 055 846,90	88 053 450,48
Variations des autres provisions techniques (1)	-		-	-
TOTAL 3	3 637 053 324,51	-	3 637 053 324,51	3 109 530 670,76
4 . CHARGES TECHNIQUES D'EXPLOITATION				
Achats consommés de matières et fournitures	-	-	-	-
Autres charges externes	449 113 751,35	-	449 113 751,35	465 645 021,46
Impôts et taxes	124 610,97	-1,68	124 609,29	105 850,28
Charges de personnel	-	-	-	-

Autres charges d'exploitation	2 879 984,61	-	2 879 984,61	-
Dotations d'exploitation	1 401 482 903,17	-	1 401 482 903,17	1 183 262 050,87
TOTAL 4	1 853 601 250,10	- 1,68	1 853 601 248,42	1 649 012 922,61
5 . PRODUITS DES PLACEMENTS EN COUVERTURE DES PROVISIONS TECHNIQUES				
Revenus des placements	-	-	-	-
Gains de change	-	-	-	-
Profits sur réalisations des placements	-	-	-	-
Intérêts et autres produits de placements	242 211 643,10	-	242 211 643,10	428 375 571,83
Reprises sur charges de placements en couverture des provisions techniques; transferts de charges	-	-	-	-
TOTAL 5	242 211 643,10	-	242 211 643,10	428 375 571,83
6 . CHARGES DES PLACEMENTS EN COUVERTURE DES PROVISIONS TECHNIQUES				
Frais de gestions des placements	-	-	-	-
Pertes de change	-	-	-	-
Pertes sur réalisations des placements	40 136 656,00	-	40 136 656,00	91 463,35
Autres charges de placements	-	-	-	-
Dotations sur placements en couverture des provisions techniques	-	-	-	-
TOTAL 6	40 136 656,00	-	40 136 656,00	91 463,35
7 . EXCEDENT OU INSUFFISANCE TECHNIQUE (1 + 2 - 3 - 4 + 5 - 6)	2 524 923 557,60	-126 361 004,85	2 398 562 552,75	2 817 192 766,15

Unité : milliers de Dirhams

1) Variation de stocks : stock final - stock initial ; augmentation (+) ; diminution (-)

NATURE	OPERATIONS		TOTALS DE L'EXERCICE 3 = 2 + 1	TOTALS DE L'EXERCICE PRECEDENT 4
	Propres à l'exercice 1	Exercices antérieurs 2		
8 . PRODUITS NON TECHNIQUES COURANTS				
Commissions obtenues pour gestions pour compte	-		-	-
Ventes de marchandises	-	-	-	-
Produits d'exploitation – oeuvres sociales	-		-	-
Produits financiers non techniques courants	559 376 276,12	- 8,38	559 376 267,74	500 619 207,83
Immobilisations produites par la société mutualiste pour elle-même	-	-	-	-
TOTAL 8	559 376 276,12	- 8,38	559 376 267,74	500 619 207,83
9 . CHARGES NON TECHNIQUES COURANTES				
Charges d'exploitation – gestions pour compte	-		-	-
Achats revendus de marchandises (2)	-	-	-	-
Charges d'exploitation – oeuvres sociales	-	-	-	-
Charges financières non techniques courantes	-	-	-	4 819,19
Autres charges non techniques courantes	-	-	-	-
TOTAL 9	-	-	-	4 819,19
10 . EXCEDENT OU INSUFFISANCE NON TECHNIQUE COURANT (8 - 9)	559 376 276,12	- 8,38	559 376 267,74	500 614 388,64
11 . PRODUITS NON TECHNIQUES NON COURANTS				
Produits des cessions des immobilisations	-	-	-	-
Subventions d'équilibre	-	-	-	-
Reprises sur subventions d'investissement	-	-	-	-
Autres produits non techniques non courants	373 356 893,17	0,30	373 356 893,47	374 361 470,18
Reprises non courantes ; transferts de charges	1 056 156 065,92	-	1 056 156 065,92	887 371 882,00
TOTAL 11	1 429 512 959,09	0,30	1 429 512 959,39	1 261 733 352,18

12 . CHARGES NON TECHNIQUES NON COURANTES				
Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées	147 690 376,39	-	147 690 376,39	320 513 890,16
Subventions accordées	-	-	-	-
Autres charges non techniques non courantes	-	522 697,58	522 697,58	3 194 462,40
Dotations non techniques non courantes	1 375 001 670,26	-	1 375 001 670,26	1 056 917 530,57
TOTAL 12	1 522 692 046,65	522 697,58	1 523 214 744,23	1 380 625 883,13
13 . EXCEDENT OU INSUFFISANCE NON TECHNIQUE NON COURANT (11 - 12)	- 93 179 087,56	- 522 697,28	- 93 701 784,84	- 118 892 530,95
14 . EXCEDENT OU INSUFFISANCE NON TECHNIQUE (10 + 13)	466 197 188,56	- 522 705,66	465 674 482,90	381 721 857,69
15 . EXCEDENT OU INSUFFISANCE AVANT IMPOTS (7 + 14)	2 991 120 746,16	- 126 883 710,51	2 864 237 035,65	3 198 914 623,84
16 . IMPOTS SUR LES EXCEDENTS OU INSUFFISANCE	-	-	-	-
17 . EXCEDENT OU INSUFFISANCE DE L'EXERCICE (15 - 16)	2 991 120 746,16	- 126 883 710,51	2 864 237 035,65	3 198 914 623,84
TOTAL DES PRODUITS (1 + 2 + 5 + 8 + 11)	10 044 604 023,42	- 126 361 014,61	9 918 243 008,81	9 338 180 382,88
TOTAL DES CHARGES (3 + 4 + 6 + 9 + 12 + 16)	7 053 483 277,26	522 695,90	7 054 005 973,16	6 139 265 759,04
EXCEDENT OU INSUFFISANCE DE L'EXERCICE (total des produits - total des charges)	2 991 120 746,16	- 126 883 710,51	2 864 237 035,65	3 198 914 623,84

Unité : milliers de Dirhams